

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المف
ت DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Novembre 2020

Contenu

-El Watan 02 11 2020 Plusieurs intervenants ont pris part à une conférence de presse en ligne ..	4
Les initiateurs de « Nida 22 » expliquent leur démarche	4
-Liberté 02 11 2020 FEMMES ALGÉRIENNES POUR LE CHANGEMENT VERS L'ÉGALITÉ.....	7
“Le 1er Novembre doit garder sa valeur révolutionnaire”	7
-EL Watan 03 11 2020 Presse : Nouveau rassemblement de solidarité avec Khaled Drareni.....	9
-Liberté 03 11 2020 TAUX D'ABSTENTION RECORD AU RÉFÉRENDUM SUR LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE	11
Victoire morale du Hirak	11
-El Watan 04 11 2020 Louisa Driss-Aït Hamadouche. Politologue, à propos des résultats du référendum : «Ce désaveu devrait servir à tirer la sonnette d'alarme».....	13
-Liberté 07 11 2020 DISPARITION DE NNA ALDJIA, MÈRE DE MATOUB LOUNÈS	15
Elle était tout aussi rebelle.....	15
-El Watan 07 11 2020 Des funérailles populaires pour Lakhdar Bouregaâ	17
Emotion et hommages unanimes à «l'homme aux deux révolutions»	17
-Liberté 08 11 2020 LA COUR DE BÉJAÏA A REJETÉ SA DEMANDE DE LIBERTÉ PROVISOIRE	20
Le procès en appel de Tazaghart reporté au 15 novembre.....	20
-Liberté 08 11 2020 ZOUBIDA ASSOUL, PRÉSIDENTE DE L'UNION POUR LE CHANGEMENT ET LE PROGRÈS.....	21
“Le rejet du référendum est une chance à saisir”	21
-El Watan 09 11 2020 Entre report et programmation des procès de détenus d'opinion.....	23
La demande de libération de Khaled Tazaghart rejetée.....	23
-Liberté 09 11 2020 COUR D'APPEL DE CONSTANTINE	25
Un an de prison dont six mois avec sursis pour Zeghilèche.....	25
-El Watan 10 11 2020 Maladie du président : Quelles conséquences pour le pays ?	26
-Liberté 12 11 2020 AFFAIRE RACHID NEKKAZ	28
La demande de liberté provisoire rejetée	28
-El Watan 14 11 2020 Projet de loi relatif à la lutte contre les crimes d'enlèvement : Les parlementaires exigent l'application de la peine de mort.....	29
-Liberté 15 11 2020 TOUT EN APPORTANT LEUR SOUTIEN AU HIRAK	31
Des universitaires appellent à la libération des détenus.....	31
-El Watan 15 11 2020 Plus de 80 détenus d'opinion toujours en prison : Le cas intrigant de l'étudiant Walid Nekiche.....	33
-El Watan 15 11 2020 Me Hind Benmiloud. Avocate agréée à la Cour suprême : «Le fait de filmer une scène violente est un crime passible de sanctions pénales».....	34

-El Watan 16 11 2020 Le phénomène avait sensiblement reculé durant le hirak : Explosion sans précédent de la hargha	36
-Liberté 17 11 2020 NACER DJABI, SOCIOLOGUE	38
“Le peuple a rompu avec le système” erté.....	38
-El Watan 17 11 2020 Septième report du procès de Karim Tabbou	43
-Liberté 17 11 2020 IL A ENTAMÉ UNE GRÈVE DE LA FAIM POUR RÉCLAMER UN PROCÈS ÉQUITABLE	44
Mohamed Baba-Nedjar, le détenu oubliée Liberté.....	44
-El Watan 18 11 2020 Vote du projet de loi relatif à la lutte contre les crimes d’enlèvement	46
La perpétuité et la peine capitale contre les auteurs de kidnapping	46
-Liberté 18 11 2020 PROCÈS DE SAÏD BOUDOUR ET DE NOUREDDINE TOUNSI.....	48
Le verdict reporté à la semaine prochaine	48
-El Watan 21 11 2020 Affaire Khaled Drareni : Amnesty lance une mobilisation internationale .	49
Algérie1.com 22 11 2020 Mort d'un jeune homme en garde à vue à Oran : le Parquet ouvre une enquête	51
-Liberté 23 11 2020 DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT FRANÇAIS SUR L'ALGÉRIE	52
Tabbou répond à Macron dans une longue lettre	52
Monsieur le Président ;.....	52
-El Watan 23 11 2020 Béjaïa : La cour d’appel innocente Khaled Tazaghart.....	56
-El Watan 23 11 2020 Une enquête est en cours	58
Un homme décède dans un commissariat à Oran	58
-Liberté 24 11 2020 DES ASSOCIATIONS SE MOBILISENT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.....	60
L’urgence d’agir	60
-El Watan 24 11 2020 Violences à l’égard des femmes : Les associations appellent à l’application de mesures concrètes	63
-Liberté 25 11 2020 LA PROCHAINE AUDIENCE FIXÉE AU 8 DÉCEMBRE PROCHAIN.....	66
énième report du procès Boumala. R.....	66
-Algérie1.com 30 11 2020 Procès de Karim Tabbou : 3 ans de prison requis par le parquet de Koléa	67
-Algérie1.com 30 11 2020 Des députés lancent une pétition pour réclamer un débat sur l'accord d'association avec l'UE.....	68

El Watan 02 11 2020 Plusieurs intervenants ont pris part à une conférence de presse en ligne

Les initiateurs de « Nida 22 » expliquent leur démarche



L’avocate Nabila Smaïl estime que « l’objectif premier de cette initiative est de maintenir la mobilisation ».

Des acteurs impliqués dans l’initiative « Nida 22 », lancée le 22 octobre dernier, ont animé, samedi soir, une conférence de presse pour expliquer leur démarche.

Tout en donnant des indications sur l’écho suscité, après une dizaine de jours seulement, les intervenants ont tenté d’apporter des réponses à des questionnements soulevés par nombre de citoyens, notamment sur les réseaux sociaux, que ce soit par exemple par rapport à la traduction de cette initiative sur le terrain ou aux divergences idéologiques.

A cet effet, de prime abord, Amina AffafChaieb, d’Ibtykar, a signalé que l’appel, qui a recueilli jusque-là, d’après elle, près de 1500 signatures réparties à travers 31 wilayas et 12 pays, a eu « un très bon accueil ».

C’est dans ce sens que le vice-président de la Ligue algérienne de défense des droits de l’homme (LADDH), Saïd Salhi, a tenu à rappeler que « l’objectif de cette initiative est déjà d’ouvrir le débat », qui serait « intra-hirak et indépendant du pouvoir ». Celui-ci a ajouté qu’il n’est nullement question de « représentation du hirak ou de sa structuration ».

Allant dans le même sens, l’avocate Nabila Smaïl a estimé que « l’objectif premier de cette initiative est de maintenir la mobilisation ». « Le peuple doit s’organiser pour faire basculer le rapport de force », dira-t-elle, alors que le président de RAJ, AbdelwahabFersaoui, a indiqué que cette initiative est née « pour baliser le terrain au dialogue ».

En clair, les initiateurs de « Nida 22 » veulent œuvrer de sorte à ce que les « hirakistes» initient, notamment au niveau local, un dialogue afin, à terme, d’arriver à l’organisation d’une conférence nationale consensuelle durant

laquelle seront traduites les revendications de ce mouvement populaire né un certain 22 février 2019.

En somme, il est question de rechercher un «accord politique consensuel» afin de «réaliser une transition démocratique souple qui ne soit pas monopolisée par le pouvoir de fait tout en garantissant la continuité de l'Etat» et de «concrétiser l'Etat de droit, des institutions et la justice sociale», comme indiqué dans les deux documents, appel et déclaration, rendus publics le 22 octobre dernier.

Advertisements

Les intervenants ont également évoqué un autre aspect, qui a soulevé des interrogations, lié aux divergences idéologiques au sein du collectif.

L'avocat Mustapha Bouchachi s'est voulu, à cet effet, affirmatif. «Nida 22 n'est entre les mains d'aucune idéologie», son objectif étant une «transition apaisée». «On n'est pas aujourd'hui dans une compétition politique. On a un objectif commun», dira, quant à lui, l'activiste Hichem Khiat.

«On est différents idéologiquement, mais on est unis», a ajouté Saïd Salhi. L'universitaire Mouloud Boumghar a expliqué, pour sa part, que même s'«il y a des différences», les uns et les autres se sont mis d'accord «sur une vision commune» en matière, entre autres, «d'Etat de droit, de libertés individuelles et collectives et d'égalité entre les citoyens algériens».

«Nous ne prétendons pas dépasser les divergences idéologiques, mais on s'entend sur les questions essentielles», a-t-il ajouté en insistant sur «la conception commune de la démocratie» au sein du Nida 22. «Les préalables sont contenus dans les deux déclarations de l'initiative», a déclaré aussi Amina AffafChaieb.

A propos de l'implication des partis politiques dans cette démarche, les intervenants se sont accordés à dire que même s'ils ne sont pas contre, pour le moment ils préfèrent l'option d'adhésion individuelle. «Ce n'est pas une initiative contre les partis.

Ils ont aussi leur rôle. Il y a des militants de formations politiques avec nous, mais pour l'instant, la présence de partis en tant que sigle est écartée», dira AbdelwahabFersaoui.

Mais bien évidemment, des contacts seront noués avec les partis politiques «de tous les bords», comme l'a signalé Bouchachi, qui a évoqué, en dernier lieu, le contexte dans lequel est née cette démarche. Ainsi, répondant à une question relative au timing du lancement de l'initiative, l'avocat a estimé qu'elle n'était pas survenue «en retard», mais «au bon moment».

D'après lui, «après la mise en œuvre de la feuille de route du pouvoir avec l'élection présidentielle du 12 décembre, et les événements qui ont suivis, tels que la vague d'arrestations ou la pandémie du coronavirus», cette initiative est venue «susciter de l'espoir».

ABDELGHANI AICHOUN

Liberté 02 11 2020 FEMMES ALGÉRIENNES POUR LE CHANGEMENT VERS L'ÉGALITÉ

“Le 1er Novembre doit garder sa valeur révolutionnaire”



Le collectif des Femmes algériennes pour le changement vers l'égalité (Face) s'oppose à toute instrumentalisation de la date historique du 1er Novembre.

C'est ce que le collectif explique dans une déclaration rendue publique. “Nous, femmes algériennes, militantes des droits des femmes, voulons que le 1er Novembre 1954 garde sa valeur révolutionnaire et historique, et nous rejetons toute tentative de récupération de la symbolique du 1er Novembre”, ont-elles écrit dans la déclaration, ajoutant que “l'indépendance nationale a aussi été l'œuvre des femmes algériennes si souvent oubliées et dont le rôle a souvent été minimisé aujourd'hui”.

Rendant hommage aux chahidate, moudjahidate, fida'iyate, moussabilate et anonymes que l'histoire officielle a effacées, le Face réaffirme sa “détermination à continuer le combat de nos aînées” qui ont “contribué à la résistance à la colonisation, à la maturation de la question nationale et à la libération de notre pays”.

Abordant le mouvement populaire, le Face a précisé que les femmes “sont sorties en masse le 22 Février 2019 et le monde entier a reconnu la part qui nous revient dans les victoires de ce moment historique”. Cette participation massive des femmes au soulèvement du 22 Février leur a permis “de faire entendre nos voix de femmes”.

“Nous n'avons pas réussi à imposer nos revendications à celles et surtout à ceux qui nous disaient que ce n'était pas le moment”, regrette le Face, ajoutant que “le peuple tout entier s'est soulevé contre la hogra, il comprend que nous, femmes, subissons les mêmes injustices, mais il n'a pas encore saisi que les femmes subissent, en plus, les effets de l'inégalité et une hogra spécifique”.

Concernant la pandémie de Covid-19, le Face a souligné que “le confinement a aggravé la situation des femmes”, dénonçant, au passage, que “l’absence de projet de développement de notre pays avait condamné, depuis des décennies déjà, et en priorité les femmes et les jeunes à la débrouille et au travail informel”.

“Les mesures sanitaires d’aujourd’hui rendent impossibles jusqu’à ces systèmes de survie”, ajoute la déclaration, mettant l’accent sur le fait que “la société a été récemment frappée par la recrudescence de cas des violences, des viols, de la torture, des mutilations et des meurtres”.

“Nous ne pouvons-nous taire et assister passivement à toutes ces horreurs et toutes ces injustices”, estime le Face, dénonçant “les valeurs de domination qui continuent de véhiculer certaines traditions, encore vivaces, l’invisibilisation des femmes”, “les représentations que véhiculent une partie de nos médias et notre école” et “l’absence d’éducation pour l’égalité entre les femmes et les hommes”, qui “sont responsables de ces violences et des féminicides”.

“Nous, militantes des droits des femmes, déclarons que le changement radical que réclame le peuple algérien ne se fera pas sans les femmes et qu’il ne sera pas, tant que nos droits entiers ne seront pas reconnus et notre dignité de femmes pleinement respectée”, ajoute encore le Face.

M. MOULOUJ

EL Watan 03 11 2020 Presse : Nouveau rassemblement de solidarité avec Khaled Drareni

Plusieurs personnes ont manifesté, hier à Alger, afin d'exiger la libération du journaliste indépendant Khaled Drareni, en dépit de la décision de la direction de la maison de la presse Tahar Djaout de «filtrer» l'entrée de cet édifice public.

Pour la seconde semaine consécutive, des avocats, des militants politiques et des défenseurs des droits de l'homme ont été interdits d'y accéder. Même des journalistes n'ont pas pu y entrer, alors que des policiers ont été déployés à l'extérieur du lieu du rassemblement.

Les manifestants arboraient des masques anti-Covid-19 à l'effigie de Khaled Drareni, devenu un symbole du combat pour la liberté de la presse. A l'instar des précédentes manifestations, une banderole a été déployée. «Le journalisme n'est pas un crime.

Liberté pour Khaled Drareni», est-il inscrit sur cette banderole noire avec, en fond, le visage souriant du fondateur du site d'information Casbah Tribune. Les manifestants ont scandé, pour la onzième semaine consécutive, les slogans habituels : «Libérezsahafa, libérez sahafa !» (Libérez la presse), «KhaledDrarenisahafihor !» (Khaled Drareni est un journaliste libre), «Sahafahorra, adalamoustakilla !» (Presse libre, justice indépendante).

Advertisements

Ils ont aussi réclamé la libération des détenus d'opinion. Détenu depuis le 29 mars au centre pénitentiaire de Koléa (Tipasa), Khaled Drareni avait été interpellé alors qu'il couvrait une manifestation du hirak à Alger.

Il a été condamné en appel le 15 septembre à deux ans de prison ferme pour «incitation à attroupement non armé» et «atteinte à l'unité nationale» par la cour d'Alger. Un verdict d'une sévérité sans précédent qui a provoqué une onde de choc dans le pays.

Lors de son procès en première instance, au cours duquel il est apparu très amaigri, Khaled Drareni avait déjà rejeté ces accusations.

Il a assuré n'avoir fait que son «travail en tant que journaliste indépendant» et exercé «son droit d'informer». Depuis sa condamnation, une grande campagne de soutien à l'international a vu le jour.

Dernier exemple en date, le portrait du fondateur du site d'information Casbah Tribune orne, depuis jeudi dernier, la façade de la chaîne francophone TV5 Monde, qui demande à nouveau la libération de son correspondant en Algérie.

H. L.

Liberté 03 11 2020 TAUX D'ABSTENTION RECORD AU RÉFÉRENDUM SUR LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Victoire morale du Hirak



Le mouvement citoyen a pesé dans l'équation, sans démonstration de force. Des activistes évoquent une rupture consommée entre le peuple et les plus hautes autorités de l'État.

Le taux d'abstention au référendum sur la réforme constitutionnelle caracole à 76,28%. Ce qui représente un gisement de plus de 19 millions d'électeurs auquel se greffe près de 1,7 million de voix exprimées contre la nouvelle loi fondamentale et 633 885 bulletins nuls. L'énorme proportion d'électeurs, positionnés contre un projet de l'État, n'aurait probablement pas atteint ce niveau, jamais égalé dans l'histoire de la République algérienne, si le pouvoir n'avait pas été confronté à un soulèvement populaire inédit depuis le 22 février 2019. "Le Hirak s'est transposé de l'expression de revendications politiques dans la rue à un ancrage dans les mentalités. Tout ce qui émane du régime est systématiquement rejeté.

La rupture est consommée", commente Me Abdelghani Badi. Pour cet avocat, impliqué dans la défense des détenus d'opinion et très actif dans le mouvement citoyen, l'échec du référendum n'est pas fondamentalement lié au contenu de la Constitution amendée, sinon "comment expliquer que la Kabylie n'a pas voté alors que l'amazighité est consacrée dans le projet ? Le problème est dans l'incapacité des pouvoirs publics à réellement imposer leur feuille de route au plan politique, social et économique". Il estime que "le régime, isolé par le peuple, est dans l'impasse. Même s'il propose des solutions sérieuses, il n'aura pas l'adhésion des Algériens". Mohamed Hakim Addad, membre fondateur du Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), ancien détenu d'opinion, décrypte aussi le faible taux de participation à la consultation référendaire sous l'aune des distorsions entre les aspirations de la majorité des citoyens et les plans des plus hautes autorités du pays. "La forte abstention est une réponse cinglante de la population, hirakiste ou pas, au régime. Ainsi, elle a exprimé son indifférence face à tout ce qu'il propose."

Il précise que les électeurs n'ont pas voté malgré la propension des pouvoirs publics à interdire l'animation d'une campagne contre le référendum ou le débat contradictoire. "Si on avait laissé les opposants s'exprimer, l'abstention aurait frôlé les 80%", suppose-t-il. Notre interlocuteur relie naturellement les résultats du scrutin au virage amorcé par l'insurrection populaire dans l'appréciation des enjeux politiques.

"Le Hirak est un éveil citoyen. Même ceux qui sont restés en marge de ses manifestations et ont voté à la présidentielle du 12 décembre 2019 n'ont pas participé à la mascarade référendaire", affirme-t-il. Le mouvement citoyen a pesé, assurément, dans l'équation, sans démonstration de force. Ses actions de rue sont suspendues depuis près de huit mois à cause du risque épidémique dû au coronavirus. La sentence de Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme, est sans appel : "La mise en échec du référendum est une réalisation du peuple. Je refuse de lui dénier cette victoire. Pour le reste, le combat continue." Hadj Ghermoul, incarcéré pendant six mois dans une prison de Mascara pour s'être opposé publiquement en janvier 2019 au cinquième mandat, attribue, sans équivoque, la faiblesse des voix favorables à la révision constitutionnelle à l'influence de l'opposition active.

"Officiellement, c'est le premier jour dans la nouvelle Algérie dans leur entendement (les pouvoirs publics, ndlr). Permettez-moi de vous dire que c'est le premier jour du deuxième round dans notre combat", a-t-il écrit, hier, sur son compte des réseaux sociaux. Comme celle de Saïd Salhi, de nombreuses voix s'élèvent pour invalider "une Constitution qui affiche un grave déficit de légitimité". Laborieuse entreprise. Le Hirak prévaut, certes, d'un triomphe moral dans la bérézina référendaire. Mais, pourra-t-il embrayer sur cette défaite politique du pouvoir et amener les décideurs à revoir leur feuille de route, et le convaincre de négocier autour de la transition qu'il appelle de ses vœux ?

Souhila H.

El Watan 04 11 2020 Louisa Driss-Aït Hamadouche. Politologue, à propos des résultats du référendum : «Ce désaveu devrait servir à tirer la sonnette d'alarme»



Enseignante à la faculté des sciences politiques d'Alger, Louisa Driss-Aït Hamadouche analyse ici les résultats du référendum sur le projet de révision constitutionnelle. Selon elle, ce scrutin référendaire «est moins porteur d'enseignements que d'interrogations». Le fort taux d'abstention, ajoute-t-elle, est une sanction pour «tous les participationnistes, qu'ils aient appelé à voter "oui" ou à voter "non"».

– Les résultats du référendum sur la révision constitutionnelle sont connus. Les Algériens ont finalement boudé massivement les urnes et le projet n'a été adopté que par une minorité d'électeurs. Quels sont, selon vous, les enseignements à tirer de ces résultats ?

Ce scrutin est moins porteur d'enseignements que d'interrogations. En effet, nul ne peut se dire surpris que les électeurs aient boudé les urnes quand on sait dans quel contexte ce référendum a été organisé.

Ce scrutin a non seulement eu lieu en pleine pandémie, mais les conditions politiques, médiatiques et sécuritaires n'étaient pas du tout encourageantes : arrestations et emprisonnements pour délits d'opinion, médias unicordes, absence totale de débats contradictoires...

A ces éléments contextuels, s'ajoute la procédure qui a vivement été remise en cause, car répondant à une instruction verticale, descendante et exclusive du pouvoir politique. De ce point de vue, les résultats du référendum n'ont fait que conforter des pronostics logiques.

En revanche, les questionnements concernent les raisons de cette surprenante transparence quant à la faible participation. Est-ce une soudaine volonté de gérer les élections dans la transparence ? S'agit-il d'une décision politique visant à priver le chef de l'Etat d'une légitimité déficiente, ce qui suggérerait que nous sommes face à une énième crispation interne débouchant sur des décisions contradictoires ?

Advertisements

– D’aucuns pensent que le pouvoir est sanctionné. Est-ce le cas ?

L’abstention est par définition un acte de défiance, de protestation et de rejet de l’offre politique. Sachant que la révision constitutionnelle a été défendue par les tenants du pouvoir officiel ainsi que leurs alliés de la classe politique, son approbation par une très faible minorité d’Algériens est une lourde défaite. En effet, ce scrutin devait servir à amorcer le renouvellement de la base sociale du régime Tebboune.

Or, les résultats sanctionnent tous les participationnistes, qu’ils aient appelé à voter «oui» ou à voter «non». Cela montre les difficultés qu’éprouve le système algérien à se régénérer et à mobiliser de nouvelles ressources humaines et politiques.

– Politiquement, le projet de l’amendement constitutionnel est discrédité. Quelle devrait être, à votre avis, la réaction du pouvoir et du président Tebboune face à ce désaveu ?

Depuis le début du hirak, les gouvernants ont choisi de gérer la crise au lieu de la résoudre. Ils ont amplifié les demi-solutions qui ont finalement multiplié par deux la gravité de la situation. Quand le soulèvement populaire réclame un changement de système de gouvernance, le pouvoir politique impose une présidentielle contestée.

Quand les Algériens réclament un processus constituant, il impose une Constitution hyper-présidentialiste en excluant le peuple. Résultat : l’Algérie se retrouve en novembre 2020 avec un chef de l’Etat absent, une Constitution rejetée, une crise de confiance consommée et des défis majeurs à gérer sans aucune visibilité. La solution a été maintes fois proposée. Une crise politique a besoin d’une solution politique.

Un système politique finissant a besoin d’une transition démocratique pacifique et ordonnée. Ce désaveu devrait servir à tirer la sonnette d’alarme. Chaque occasion manquée aggrave la crise et complique la solution. Il n’y a pas d’autre solution qu’une transition démocratique pacifique et ordonnée.

MADJID MAKEDHI

Liberté 07 11 2020 DISPARITION DE NNA ALDJIA, MÈRE DE MATOUB LOUNÈS

Elle était tout aussi rebelle



“Ô mon drame ! J’aurais voulu que mon cœur soit en papier pour que les gens puissent le lire, mais je leur remettrai une lettre pour qu’ils sachent ce qui m’est arrivé. Si je raconte la douleur à la mer, elle s’asséchera ; je ferais pitié à une ronce sèche. On m’a détruite. Pourquoi ont-ils tué Lounès !?”

Ce sont les mots que NnaAldjia fredonnait sans cesse jusqu’à son dernier souffle. Elle en a fait un chant émouvant pour crier sa douleur née d’une profonde blessure qui dure depuis 22 ans. L’assassinat de son héros, notre héros, MatoubLounès, criblé de balles un triste 25 juin 1998. Mais depuis hier, la voix de cette femme courage ne résonne plus. Elle s’est éteinte à Paris à l’âge présumé de 89 ans.

Malade depuis quelques années déjà, la mère du Rebelle a presque tout oublié, sauf son fils dont elle n’a jamais fait le deuil, vu qu’elle n’a jamais connu la vérité sur son assassinat.

Le cœur meurtri, l’âme blessée, elle a quitté ce bas monde avec, sur les lèvres, le même mot, la même revendication qu’elle répète inlassablement depuis le 25 juin 1998, le jour où son fils a été lâchement assassiné : “L’enquête !” Une enquête pour faire toute la lumière sur ce lâche assassinat qui a endeuillé tout le pays.

La mère du Rebelle est partie sans connaître la vérité, cette quête devenue sa raison de vivre. De procédure en procédure, NnaAldjia a fini même par assister au second assassinat de son fils lorsqu’elle a appris, ahurie, à l’instar de tous ceux qui réclamaient justice pour le barde tué, que l’affaire Matoub était devenue l’affaire Medjnoun et Chenoui.

C’était en 2010, et ce jour-là, nous nous en souvenons, elle était la première à clamer l’innocence de ces deux inculpés emprisonnés à tort pendant douze ans. “Je veux voir jugés ici les véritables assassins et leurs

commanditaires !”, a-t-elle lancé à la face du juge du tribunal criminel de Tizi Ouzou avant de se retirer de ce procès au terme duquel, les deux jeunes désignés depuis 1998 comme étant les deux assassins de Matoub ont été libérés.

Depuis cette affaire, la justice a fait de l'affaire Matoub un dossier clos et NnaAldjia n'avait plus qu'à pleurer son fils. Elle a, jusqu'au bout, été inconsolable. Mais grâce aux millions de gens qui l'ont adoptée, NnaAldjia a pu rester debout face au drame. Elle voyait en chacune des personnes qui ont fait de son fils, le chantre de l'amazighité et de la démocratie, un symbole.

“Quand je vois ceux qui aiment Lounès, c'est comme s'il était parmi eux. Les grands sont ses frères, les plus jeunes, ses enfants”, répétait-elle souvent, elle qui ne puise plus sa force et sa sérénité que dans le fait que son fils n'a jamais été oublié par les siens.

Plus que jamais elle est consciente que son fils est devenu pour les siens “le guide” qui montre la voie. Mais tous ceux qui n'ont pas eu la chance de connaître Lounès, témoignaient leur reconnaissance et leur gratitude à NnaAldjia qui a toujours su se rendre disponible pour ces pèlerins qui venaient même de très loin.

C'est ainsi que souvent dans le garage, près du témoin muet de l'assassinat de Lounès — la Mercedes criblée de balles , on la retrouve assise sur une chaise, tenant sa canne et cachant ses yeux tristes derrière ses larges lunettes.

De l'endroit qu'elle a choisi, elle garde toujours un œil sur le tombeau de son fils, en face de la demeure familiale, attendant qu'un miracle se produise un jour. Mais cet univers, NnaAldjia n'aime pas le quitter car c'est surtout là qu'elle se sent proche de celui dont l'assassinat lui a fait perdre sa raison d'être.

Celle qui veillait sur la tombe du Rebelle devait quitter le village le 25 juin 2018, après la commémoration du 20e anniversaire de Lounès, pour s'installer à Paris où elle est décédée.

Elle reviendra ce dimanche dans son village natal pour reposer en paix dans le jardin familial aux côtés du monument de la chanson kabyle et le symbole des luttes pour les libertés que fut son unique fils, MatoubLounès.

Samir LESLOUS

El Watan 07 11 2020 Des funérailles populaires pour Lakhdar Bouregaâ

Emotion et hommages unanimes à «l'homme aux deux révolutions»



Ammi Lakhdar, Allah yerahmou, aura eu droit à des funérailles à la mesure de l'homme humble, proche du peuple, qu'il était. Cela rappelle la ferveur populaire qui a entouré les funérailles de Hocine Aït Ahmed ou encore celles de Amar Ezzahi, où la tristesse était transcendée par une forme de communion mystique, une énergie collective exaltante.

Tous les foyers d'Algérie sont tristes ce soir après ton départ Ammi Lakhdar Bouregaâ, l'homme aux deux révolutions. Tu as combattu pour la patrie, et tu as combattu pour la liberté. Nous ne laisserons pas le flambeau s'éteindre aussi longtemps que nous vivrons. Nous t'en faisons le serment.» Ces mots pleins d'émotion de notre consœur Lynda Abbou postés sur sa page Facebook résument la profonde affliction éprouvée par des millions d'Algériens à l'annonce de la mort de Ammi Lakhdar.

Ils disent aussi ce que représente le vieux maquisard qui, jusqu'à son dernier souffle, aura été de tous les combats, aux côtés de son peuple. Signe des temps : lui qui a résisté farouchement à la machine infernale de l'armée coloniale, aux rigueurs de la vie pénitentiaire sous Boumediène, à l'affront qui lui a été fait au crépuscule de sa vie en le jetant en prison pour avoir bravé le nouvel ordre autoritaire, il a fallu donc que ce soit ce maudit virus qui ait raison de son échine de guerrier indomptable.

Lakhdar Bouregaâ est décédé, rappelle-t-on, le mercredi 4 novembre des suites effectivement d'une infection au nouveau coronavirus. Ils ont été des milliers à converger au cimetière de Sidi Yahia ce jeudi pour les funérailles du commandant Lakhdar Bouregaâ. Ainsi, l'ancien combattant de l'ALN, «qui a dirigé la célèbre compagnie Zoubiria, dans la Wilaya IV, et qui a côtoyé des géants comme Si M'hamed Bougara et Mohamed Bounaâma et tant d'autres», comme le rappelle notre confrère Saïd Djaffar, aura eu droit à un enterrement à son image.

Des funérailles à la mesure de l'homme humble, bienveillant, qu'il était, dans la simplicité et la sincérité de nos enterrements populaires. Même si l'armée a tenu à lui rendre les honneurs qui lui étaient dus, c'est surtout cette image d'une foule compacte enlaçant le cercueil de Ammi Lakhdar, qui frappe les esprits.

Cela nous rappelle la ferveur populaire qui a entouré les funérailles de Hocine Aït Ahmed ou encore celles de Amar Ezzahi. Des scènes invraisemblables où la tristesse était transcendée par une forme de communion mystique, d'énergie exaltante. Il y avait également au cimetière de Sidi Yahia, ce jeudi, quelque chose de l'ordre de la reconnaissance collective, affective, incarnée par cette marée humaine constituée majoritairement de jeunes.

Et même s'il y avait moult figures politiques et militantes à ces obsèques, nous préférons ne citer personne et ne garder que cette image d'une foule aimante, aimantée par le charisme «novembriste» et la bienveillance débonnaire du «Chêne d'El Oumaria» qui, des monts de Médéa et des maquis du Zaccar et de l'Ouarsenis, jusqu'aux laves pétillantes du hirak, était guidé par la même quête de justice et de dignité.

Advertisements

«Cet homme n'est pas mort»

Les réactions à la disparition de Ammi Lakhdar ont été nombreuses, saluant à l'unisson l'œuvre militante du vieux baroudeur. «Il a vécu, il a combattu, il a milité, il est mort comme un fils de l'Algérie profonde, dans la dignité, le respect et l'amour de ses compatriotes. Par son courage, sa probité sans concession, il est l'honneur et la fierté de notre peuple», écrit Sadek Hadjerès dans une lettre de condoléances adressée à la famille du défunt (voir page 5).

Le FFS – dont feu Lakhdar Bouregaâ a été un des membres fondateurs – a réagi également à travers une déclaration publiée sur les réseaux sociaux où l'on peut lire : «Au lendemain de l'indépendance, outré comme plusieurs militants de la première heure du Mouvement national, du détournement des promesses de la Révolution de Novembre 1954 et de la confiscation de l'indépendance algérienne, il a été avec notre président Hocine Aït Ahmed et d'autres vaillants militants, l'un des fondateurs du FFS en septembre 1963. Ce lien profond qui liait ces deux monuments de la cause nationale s'est traduit par la lecture de la proclamation de la fondation du Front des forces socialistes au même moment, l'un à Tizi Ouzou et l'autre à Médéa.» Fidèle à l'héritage politique de Lakhdar Bouregaâ, le FFS a fait part de sa détermination à

«poursuivre son combat pour la liberté et la démocratie» et «pour une Algérie digne, souveraine et heureuse».

Pour Soufiane Djilali, Ammi Lakhdar aura été un homme «qui ne s'est jamais privé de dire ce qu'il pensait être juste, et il accompagnait ses paroles par les actes. Il a gagné ainsi le respect de l'Algérie entière».

Saïd Sadi s'est, lui aussi, fendu d'un bel hommage via son compte Facebook. Sous le titre : «Bouregaâ, un homme du peuple», il écrit : «Sa vie est un condensé de l'histoire récente de notre pays. Paysan écrasé par le joug colonial, il sut faire du combat contre l'injustice une école de la liberté. A l'indépendance, il se rangea naturellement du côté des mouvements se dressant contre l'arbitraire. Avec l'avènement du multipartisme, il fréquenta les acteurs qui préconisaient l'alternative démocratique. A la fin de sa vie, il dut affronter à titre personnel ce que le peuple subissait en tant qu'entité collective : l'humiliation.»

Notons, enfin, cette réaction d'indignation de Karim Tabbou qui s'exprimait dans une vidéo réalisée par nos confrères du site Interlignes Algérie au cimetière de Sidi Yahia. «Vous n'avez pas honte ! Vous l'avez jeté en prison, et aujourd'hui, vous vous répandez en messages de condoléances. Cet homme n'a pas besoin de vos messages de contrition.

Cet homme, le peuple l'a hissé aux plus hautes cimes du respect», martèle le porte-parole de l'UDS. Ammi Lakhdar, estime-t-il, est «un symbole de dignité» qui a «laissé un riche capital militant».

Pour Karim Tabbou, «la meilleure marque de reconnaissance et de considération qu'on doit à Lakhdar Bouregaâ est de poursuivre la lutte pour la démocratie et les libertés». «Cet homme, insiste-t-il, n'est pas mort parce que ses idées restent enracinées dans l'esprit et dans le combat du peuple algérien tout entier.»

MUSTAPHA BENFODIL

Liberté 08 11 2020 LA COUR DE BÉJAÏA A REJETÉ SA DEMANDE DE LIBERTÉ PROVISOIRE

Le procès en appel de Tazaghart reporté au 15 novembre



Programmé pour ce matin, le procès en appel du détenu d'opinion Khaled Tazaghart a été renvoyé, par le Cour de Béjaïa, au dimanche 15 novembre 2020, a fait savoir le comité national pour la libération des détenus (CNLD). Sa demande de liberté provisoire a été également rejetée par la même juridiction, a précisé, de son côté, Youssef RamdaneTaâzibt, cadre dirigeant du parti des travailleurs (PT), et militant actif du hirak.

Arrêté le 26 septembre à Béjaïa, au lendemain de la marche du vendredi contre le pouvoir, et à laquelle avait participé l'ex député, Khaled Tazaghart a été condamné le 27 septembre, en comparution immédiate, à un an de prison ferme avec mandat de dépôt. Le parquet avait requis un an de prison et 10 000 DA d'amende.

Khaled Tazaghart, qui avait démissionné de l'Assemblée populaire nationale, au lendemain de la révolution populaire du 22 février 2019, est poursuivi pour « incitation à attroupement, publications pouvant porter trouble à l'ordre public, violation des mesures du confinement sanitaire au temps du Covid-19 ».

Rédaction Web

Liberté 08 11 2020 ZOUBIDA ASSOUL, PRÉSIDENTE DE L'UNION POUR LE CHANGEMENT ET LE PROGRÈS

“Le rejet du référendum est une chance à saisir”



Depuis 2018, Zoubida Assoul fait partie des responsables politiques qui ont accompagné le mouvement populaire. À la tête de l'Union pour la citoyenneté et le progrès, (UCP), depuis sa création en 2013, elle fait partie des avocats les plus en vue des militants du Hirak arrêtés depuis le début du mouvement populaire. Sa formation fait partie du Pacte pour une alternative démocratique (PAD) qui demande une période de transition avant l'organisation d'élections incontestables. Dans cet entretien express, Zoubida Assoul indique notamment que le rejet du processus référendaire peut être “une chance” pour une sortie de crise pour le pays.

Liberté : Le référendum portant sur la révision de la Constitution a connu officiellement un très faible taux de participation. Quelle lecture en faites-vous ?

Zoubida Assoul : La réponse de la majorité écrasante des électrices et des électeurs a été sans équivoque aux initiateurs de ce projet d'amendement, une initiative unilatérale du pouvoir ne peut s'imposer à la majorité des citoyennes et des citoyens. C'est un rejet du processus en lui-même dans la forme et dans le fond. C'est donc un échec politique pour son initiateur et une victoire pour tous ceux et celles qui pensent que le problème réside dans le changement du système à travers une solution politique concertée et consensuelle.

Dans le communiqué de votre parti, vous aviez demandé l'annulation des résultats du scrutin. Pourquoi ?

En effet, étant donné que la Constitution doit être le fruit d'un dialogue responsable et sérieux on ne peut concevoir l'acceptation de cet amendement qui a été boycotté par la majorité écrasante des électeurs. Politiquement cet amendement devient caduc car il souffre d'un manque de légitimité populaire.

Pensez-vous que cette nouvelle incitera le pouvoir à revoir sa feuille de route ?

Je pense que la situation du pays ne permet plus de continuer dans l'entêtement, le pouvoir doit tirer les enseignements de ces dernières expériences qui ont bloqué le pays et empêché une solution réelle et durable de la crise. Une perspective s'offre au pays d'aller vers cette solution j'espère qu'il ne va pas encore la rater.

Vous avez toujours clamé que la révision constitutionnelle n'est pas la priorité et plaidé pour une transition politique. Cela est-il toujours possible ?

Les crises multiples que vit notre pays exigent de tous de faire des efforts pour aller vers une solution politique c'est ce que l'UCP propose depuis mars 2019. Le rejet du référendum et la maladie du Président ont créé une situation nouvelle qui pourrait être une chance à saisir pour aller vers un véritable changement qui passe forcément par une période d'assainissement afin de repartir sur de nouvelles bases dans la construction d'un État de droits fort et souverain qui garantisse les libertés individuelles et collectives à tous les citoyens et citoyennes. Le challenge est d'aller rapidement vers la solution de la crise politique pour se consacrer enfin au développement du pays.

Entretien réalisé par : **ALI BOUKHLEF**

El Watan 09 11 2020 Entre report et programmation des procès de détenus d'opinion

La demande de libération de Khaled Tazaghart rejetée



Prévu hier matin, le procès en appel de l'ex-député Khaled Tazaghart a été renvoyé par la cour de Béjaïa à la semaine prochaine, soit dimanche 15 novembre.

Plusieurs procès d'acteurs politiques, militants et détenus du hirak ont été programmés hier dans de nombreuses villes du pays. Certains se sont tenus, alors que d'autres ont été reportés à des dates ultérieures.

Prévu hier matin, le procès en appel de l'ex-député Khaled Tazaghart a été renvoyé par la cour de Béjaïa à la semaine prochaine, soit dimanche 15 novembre.

La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme avait demandé la libération immédiate et inconditionnelle du militant, car elle considère qu'il s'agit là d'une grave atteinte à l'une des normes d'un procès équitable.

Toutefois, hier, et selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), la demande de libération introduite par la défense a été rejetée par la même juridiction.

Arrêté le 26 septembre à Béjaïa, au lendemain d'une marche organisée à Kherrata en solidarité avec les détenus, cet ancien député du Front El Moustakbal de la wilaya de Béjaïa a été placé en garde à vue et condamné le lendemain, en comparution immédiate, à un an de prison ferme avec mandat de dépôt. Le parquet avait requis un an de prison ferme et 100 000 DA d'amende.

La célérité avec laquelle ce dossier avait été traité a suscité moult interrogations. Khaled Tazaghart, qui avait démissionné de l'APN au lendemain du mouvement populaire du 22 février, est poursuivi pour «incitation à attroupement non autorisé», «publication qui touche à l'ordre public» et «violation de confinement sanitaire».

Advertisements

A Constantine, le verdict est tombé hier dans le procès en appel du journaliste détenu Abdelkrim Zeghileche. Accusé d'«atteinte à la personne du président de la République» et «publications Facebook pouvant porter atteinte à l'unité nationale», ce journaliste a été condamné à un an de prison, dont 6 mois de prison ferme et 6 mois de sursis, assortie d'une amende de 50 000 DA.

Lors de son procès en appel tenu le 25 octobre dernier à la cour de Constantine, le parquet avait demandé l'aggravation de la condamnation à l'encontre du journaliste et militant de perspectives algériennes, le procureur avait requis 3 ans de prison ferme et une amende de 100 000 DA. Zeghileche quittera la prison fin décembre prochain.

Le procès contre l'activiste de Guelma Fatima Boudouda s'est tenu hier après plusieurs renvois, le parquet a requis 6 mois de prison ferme et une amende de 100 000 DA dans un premier procès, et dans le deuxième, elle a été condamnée à une amende de 300 000 DA.

Cette militante du hirak est accusée d'«incitation à attroupement» et «atteinte à la personne du président de la République». Le verdict est attendu également pour le 15 de ce mois.

A Tissemsilt, Mostaghanem comme à Sétif ou à Chlef et Alger, plusieurs procès ont été renvoyés à la mi-novembre et décembre. C'est le cas de celui de l'activiste FeradBenaissa, dont le procès est reporté à l'audience du 6 décembre alors qu'il était initialement programmé pour l'audience d'hier, après les renvois du 8 et 27 septembre à la cour de Tissemsilt.

Pour rappel, FeradBenaissa a été arrêté le 21 juin dernier, puis présenté en comparution immédiate le lendemain. Il a été condamné à un an de prison ferme sans mandat de dépôt et une amende de 100 000 DA.

Par ailleurs, plusieurs détenus, à l'instar de Mahdi Laloui de Biskra, placé sous mandat de dépôt, attendent depuis des mois la programmation de leurs procès, dont de nombreux étudiants accusés d'«incitation à attroupement non armé».

NABILA AMIR

Liberté 09 11 2020 COUR D'APPEL DE CONSTANTINE

Un an de prison dont six mois avec sursis pour Zeghilèche



La cour d'appel de Constantine a rendu hier son verdict relatif aux charges d'outrage au président de la République et d'atteinte à l'intégrité du territoire national pour lesquelles est poursuivi l'activiste Abdelkrim Zeghilèche.

Condamné en première instance par le tribunal de Constantine à deux années de prison ferme et à une amende de 100 000 DA, l'ex-coordonateur local du mouvement Mouwatana pourrait quitter la prison du Coudiat où il est incarcéré depuis le 23 juin dernier, dès la fin du mois de décembre prochain.

En effet, sa peine a été réduite par la cour d'appel à une année de prison dont six mois avec sursis. Un verdict qui intervient après sa comparution devant les juges le 25 octobre dernier où le représentant du ministère public avait requis le durcissement de la peine prononcée par le tribunal de Constantine le 24 août dernier.

Arrêté le 23 juin dernier, Krimo a été d'abord placé sous mandat de dépôt avant de comparaître devant le tribunal de Constantine à la cité Ziadia, deux semaines plus tard, en vertu des articles 144 bis et 79 du code pénal.

Accusations qu'il doit notamment à ses multiples publications au vitriol sur les réseaux sociaux qui remontent au mois de juin dernier dont certaines appelant à la reprise du Hirak et condamnant les arrestations d'activistes politiques dont celle d'Amira Bouraoui, survenue à la même période.

Kamel GHIMOUZE

El Watan 10 11 2020 Maladie du président : Quelles conséquences pour le pays ?



Devant l'absence du chef de l'Etat, plusieurs décisions capitales devant être prises en urgence sont retardées. C'est le cas, notamment, pour les mesures nécessaires afin de faire face à la crise sanitaire, liée à la propagation de la Covid-19.

Le pays traverse une situation exceptionnelle. L'absence du chef de l'État, Abdelmadjid Tebboune, transféré depuis plusieurs jours en Allemagne pour des soins, semble avoir une conséquence néfaste sur le fonctionnement général du pays.

Cela commence à se faire sentir. Plusieurs décisions capitales devant être prises en urgence sont retardées.

C'est le cas, notamment, pour les mesures nécessaires afin de faire face à la crise sanitaire, liée à la propagation de la Covid-19.

Alors que la situation sanitaire s'est gravement dégradée, avec la recrudescence des cas de contamination, les décisions qui s'imposent peinent à être prises. C'est une question de prérogatives.

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, qui avait annoncé, dimanche, le réaménagement des horaires de confinement à domicile et l'ajournement de la rentrée universitaire, n'avait pas le droit de décider de mesures plus strictes : suspension de l'enseignement dans les écoles, retour à un confinement total à domicile dans les localités les plus touchées par la pandémie...

Celles-ci relèvent des prérogatives du président de la République, qui réunit, à cet effet, le Haut Conseil de sécurité.

Du coup, les mesures annoncées par le premier responsable du gouvernement pour tenter de maîtriser la situation sont qualifiées, par de nombreux observateurs, «d'insuffisantes», d'autant que les hôpitaux sont arrivés à saturation.

Advertisements

Les patients atteints du virus peinent à se faire prendre en charge. Les témoignages des familles des personnes malades, dans ce sens, sont légions. Outre la question sanitaire, sur le plan politique le pays fonctionne au ralenti. Quelles seront les décisions à prendre après le fiasco du scrutin référendaire sur la révision de la Constitution ? Tout dépend du président Abdelmadjid Tebboune.

Alors que des voix s'élèvent pour appeler à une «lecture» politique des résultats du référendum, aucun membre du gouvernement ne s'est aventuré, jusqu'à présent, à les commenter.

A l'exception du président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, qui a tenté de défendre le texte adopté par 66,80% des 23,7% de votants, l'hésitation est palpable chez les membres de l'Exécutif.

Ces derniers semblent complètement désorientés et attendent qu'un cap leur soit fixé par le chef de l'État. Que faire si l'absence de Abdelmadjid Tebboune est prolongée ?

La question reste posée jusqu'à nouvel ordre. Dans son dernier communiqué, la présidence de la République a assuré que «le président Tebboune est sur le point d'achever son protocole de soins».

Citant le staff médical, la même source ajoute aussi «que l'état de santé du Président continue d'évoluer positivement». Mais aucune information n'est avancée sur «la date prévue pour son retour au pays», maintenant ainsi le flou sur la maladie du chef de l'État.

Malgré le fait que la Présidence a fini, après plusieurs communiqués évasifs, par annoncer «qu'il était atteint de la Covid-19», l'institution de la Présidence n'a pas éclairé l'opinion sur le degré de gravité de son cas. Aucune image de Abdelmadjid Tebboune n'a été, par exemple, diffusée pour montrer «cette évolution de son état de santé».

MADJID MAKEDHI

Liberté 12 11 2020 AFFAIRE RACHID NEKKAZ

La demande de liberté provisoire rejetée



La demande de liberté provisoire pour Rachid Nekkaz, placé sous mandat de dépôt depuis le 4 avril 2020, à la prison de Koléa, a été rejetée, hier, par la cour d'Alger, a fait savoir l'avocate Zoubida Assoul. "C'est très grave.

La chambre d'accusation est en train de couvrir une détention abusive. Rachid Nekkaza été jeté en prison arbitrairement le 4 avril 2020", affirme Zoubida Assoul qui ne manque pas de rappeler que la prolongation de sa détention provisoire s'est faite après expiration du délai de renouvellement.

K. B.

El Watan 14 11 2020 Projet de loi relatif à la lutte contre les crimes d'enlèvement : Les parlementaires exigent l'application de la peine de mort

Les parlementaires ont exigé, jeudi, des sentences allant jusqu'à la peine capitale à l'encontre des auteurs de kidnappings, et ce, lors des débats autour du projet de loi relatif à la prévention et à lutte contre les crimes d'enlèvement, présenté en plénière par le ministre de la Justice, garde des Sceaux.

En effet, ils étaient nombreux à plaider pour l'application de la peine de mort contre les auteurs de ce genre de crimes, notamment lorsque la victime est un enfant, en vue de les dissuader et de réduire ce fléau qui a pris ces derniers temps des proportions alarmantes. L'ensemble des intervenants ont qualifié ce phénomène de «dangereux et étrangers» à notre société. «Ce projet répond aux appels incessants lancés par beaucoup de parlementaires depuis plus de trois ans.

Ce texte de loi est une revendication de la société, qui veut à tout prix éradiquer ce phénomène», expliquent les députés. Habib Senouci du FLN, Fatma Kerma du RND et AbdennourKhelifi du MSP ont appelé à l'application de peines maximales, y compris «la peine capitale», à l'encontre des auteurs des crimes d'enlèvement qu'ils ont qualifié de «mère des crimes», susceptibles de semer la terreur au sein de la société. Pour eux, l'application de la peine de mort constitue la solution «optimale et unique» pour dissuader les auteurs de ces crimes.

Advertisements

Lakhdar Benkhaled, député du FJD, se réjouit de voir enfin un document juridique qui punit les «kidnappeurs». «Il était enfin temps d'agir. Nous n'arrêtons pas de dire que la solution pour ce phénomène est le recours à la sentence de la peine de mort. Il faut frapper fort pour contenir ce fléau», tranche Benkhaled.

Pour beaucoup de députés, l'application de la peine capitale est une manière de mettre un terme à l'effusion du sang des victimes innocentes, commise par des bêtes humaines. Néanmoins, dans leur intervention, certains élus ont

soutenu que l'Algérie est un Etat souverain et donc libre d'appliquer les sanctions contenues dans les dispositions de ses lois, notamment en ce qui concerne l'application de la peine capitale. Pour eux, le plus important est de restaurer la confiance du citoyen que le respect des accords internationaux en tant qu'obligation morale.

Des députés ont insisté sur l'importance d'élaborer des études socio-économiques élargies et approfondies à même de déterminer les causes des crimes de kidnapping, et aussi la nécessité de renforcer les mécanismes de signalement de ce type de crimes. Le vote autour de ce texte de loi est prévu pour mardi prochain.

NABILA AMIR

Liberté 15 11 2020 TOUT EN APPORTANT LEUR SOUTIEN AU HIRAK

Des universitaires appellent à la libération des détenus



Des politologues, des historiens, des sociologues, des écrivains, mais aussi des militants des droits de l’Homme ont signé l’appel demandant l’arrêt de la répression en Algérie.

Un texte collectif signé par d’éminentes personnalités algériennes, étrangères et plusieurs associations appelle les autorités algériennes à la “libération immédiate” de tous les détenus politiques et d’opinion et à cesser les harcèlements systématiques contre toute voix discordante en Algérie.

“Les dirigeants algériens doivent cesser la répression et procéder à la libération immédiate de tous les détenus politiques et d’opinion incarcérés”, écrivent les auteurs du document publié hier dans un média canadien Le Devoir.

“Compte tenu de la situation en Algérie, ces détentions demeurent arbitraires dans la mesure où elles visent des personnes dont le seul tort est d’avoir réclamé pacifiquement un État de droit devant garantir les libertés individuelles et collectives.

En effet, les autorités ciblent depuis des mois les militants du Hirak, multipliant ainsi interpellations et condamnations”, lit-on dans le texte signé, entre autres, par le sociologue, LahouariAddi, la philosophe, Delphine Abadie, l’économiste, Omar Aktouf, la juriste, Nawel Amara Hamidi, la politologue, Bonnie Campbell, l’historien américain, Todd Shepard, la politiste et féministe décoloniale, Françoise Vergès, ou encore l’historienne canadienne, Jocelyne Dakhli.

Dans leur texte, les signataires s’étonnent que les autorités algériennes refusent la liberté provisoire même quand il s’agit de détenus souffrant de graves problèmes de santé. Ils citent le cas d’Abdellah Benaoum, dont le dossier à charge contient principalement des photos prises sur Facebook, à travers lesquelles, il a dénoncé le pouvoir et encouragé le boycott de l’élection présidentielle de décembre 2019.

“À la fin du mois d’octobre, il a été évacué d’urgence à l’hôpital Mustapha-Pacha (Alger) pour y subir une intervention chirurgicale. En effet, Benaoum souffre de graves problèmes cardiaques et, malgré cela, on lui a refusé plusieurs demandes de liberté provisoire”, s’indignent les auteurs du document. La presse libre n’est pas en reste, puisque cette dernière subit également beaucoup de pression.

Les auteurs du texte citent l’exemple du journaliste Khaled Drareni, arrêté le 7 mars 2020, après avoir couvert des manifestations du Hirak ; puis jugé et condamné à trois ans de prison ferme le 10 août 2020 pour “incitation à attroupement non armé et atteinte à l’intégrité du territoire national”. “Alors que l’opinion publique attendait la libération de Drareni en appel, une réduction seulement de sa condamnation à deux ans a été prononcée”, rappellent les signataires.

En plus des détenus du Hirak, souligne le texte, “plusieurs prisonniers politiques croupissent en prison depuis des années, voire des décennies, bien qu’ils aient été jugés par des juridictions d’exception ou encore des tribunaux militaires”. Face à cette répression, ajoutent les signataires, “un mouvement de solidarité s’organise à l’échelle internationale”.

“Au Canada, le Parlement fédéral (Chambre des communes) a déjà adopté à l’unanimité une motion condamnant la répression politique en Algérie. (...) Une deuxième motion avec des revendications similaires a été déposée et adoptée par l’Assemblée nationale du Québec”, lit-on dans le document, qui affirme sa totale solidarité avec le Hirak. “Nous voulons manifester notre solidarité avec le Hirak et dénoncer la répression menée par le pouvoir algérien.

Nous exigeons de celui-ci une justice indépendante, impartiale, garante de procès équitables pour tous les justiciables, ainsi que le respect de tous les traités et conventions de défense des droits de la personne qu’il a ratifiés”, dit le document qui qualifie, par ailleurs, le dernier référendum du 1er novembre sur la nouvelle Constitution de “manœuvre qui prouve que le régime n’a aucune intention de répondre aux aspirations populaires et citoyennes”. Dans leur texte, les signataires appellent, par ailleurs, à l’avènement d’un “nouveau cycle politique”, en Algérie.

K. B.

El Watan 15 11 2020 Plus de 80 détenus d'opinion toujours en prison : Le cas intrigant de l'étudiant Walid Nekiche



La liste des détenus d'opinion ne cesse de s'allonger. Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), plusieurs jeunes ont été arrêtés durant le week-end dernier.

Ils sont maintenus en garde à vue en prévision de leur présentation devant différents tribunaux du pays à partir d'aujourd'hui. Leurs noms s'ajoutent à ceux des 89 personnes maintenues, depuis plusieurs mois, en détention pour divers chefs d'inculpation, plus particulièrement la participation aux marches et des publications sur les réseaux sociaux.

Cependant un cas intrigue, celui de l'étudiant à l'Institut national supérieur de pêche et d'aquaculture, Walid Nekiche, 25 ans. Arrêté, mardi 26 novembre 2019 à Alger, lors de la marche des étudiants, ce jeune a été placé, une semaine plus tard, en détention provisoire par le juge près le tribunal de Bâinem.

Advertisements

Son dossier est programmé pour l'audience du 1^{er} février 2021. Il sera ainsi maintenu en détention provisoire pour 14 mois. Un record ! Pourquoi ? On n'en sait rien pour l'instant. Aucune communication sur ce dossier n'a été faite. Outre Walid Nekiche, plusieurs détenus interpellés en 2019 attendent toujours leurs procès, dont Rachid Nekkaz, arrêté le 4 décembre 2019 à Alger, ainsi que Yacine DoubiBounoua en détention depuis le 26 décembre 2019 à Relizane, au même titre que Menad Larbi le 26 novembre 2019, Abdellah Benaoum et Yacine Khaldi le 9 décembre 2019.

Durant l'année en cours, les prisons du pays ont été remplies aussi de détenus d'opinion. Au moins 26 wilayas sont concernées, selon toujours le CNLD, par les détentions, dont certaines, à l'image d'Alger, Adrar, Bordj Bou Arréridj, Boumerdès, comptent plus de 10 prisonniers d'opinion.

Ces derniers aussi attendent la programmation de leurs procès qui tardent à avoir lieu. Du coup, leur détention provisoire s'éternise. Que se passe-t-il ?

MADJID MAKEDHI

El Watan 15 11 2020 Me Hind Benmiloud. Avocate agréée à la Cour suprême : «Le fait de filmer une scène violente est un crime passible de sanctions pénales»



- Depuis quelques années et avec l'avènement des réseaux sociaux, des vidéos d'une violence inouïe (viols, actes pédophiles, tortures et humiliations) sont diffusées sur le Net. Parfois, les auteurs mettent en scène leurs propres crimes. Que prévoit la loi dans pareils cas ? Dans quelle mesure la loi sur la cybercriminalité couvre-t-elle ces cas de figure ?

En fait, il ne s'agit pas d'une seule loi mais de plusieurs textes qui ont été promulgués d'abord en 2004 sur les atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données, puis en 2009 (loi 09-04 du 5 août 2009) portant règles relatives à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication qui permettent de lutter contre ces nouveaux délinquants du Net.

Cette loi oblige les fournisseurs de services internet à apporter leur assistance aux autorités afin de livrer les adresses IP, les compteurs de messages, les heures, dates et durées des communications ou des messages électroniques.

Il leur est fait obligation d'intervenir sans délai pour retirer les contenus en cas d'infraction aux lois, et de les rendre indisponibles.

Devant la démocratisation d'internet en Algérie et son utilisation par des sujets de plus en plus jeunes, le législateur a pris conscience qu'il fallait renforcer le dispositif de protection des mineurs contre les dangers d'internet dans le code pénal (loi n° 14/01 du 04/02/2014 et notamment l'article 333 bis 1) qui condamne à une peine d'emprisonnement de cinq à dix ans et d'une amende de 500 000 DA à un million de dinars, quiconque représente par quelque moyen que ce soit un mineur de moins de 18 ans s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou représente des organes sexuels d'un mineur à des fins principalement

sexuelles, ou fait la production, la distribution, la propagation, l'importation, l'exportation, l'offre, la vente, ou la détention des matériels pornographiques mettant en scène des mineurs.

Il est à signaler, par ailleurs, que la loi 09-04 du 5 août 2009 permet une coopération internationale pour lutter contre ces infractions transnationales, et les associations nationales apportent leur concours à la protection et à la lutte contre ce phénomène, les parents se doivent d'être vigilants quant à la surveillance de leurs enfants sur le Net.

Advertisements

Cependant, il appartient au législateur algérien de renforcer davantage les textes de lois, car les technologies évoluent très vite et les prédateurs sont de plus en plus ingénieux.

- Le fait de filmer une scène de crime et de diffuser la vidéo fait-il de vous un complice ? Est-ce que l'anonymat, qui semble favoriser les commentaires violents et haineux, protège les utilisateurs ?

Le fait de filmer une scène et de diffuser la vidéo fait de vous non pas un complice mais un « criminel » passible de sanctions pénales.

S'il est vrai que l'anonymat favorise les commentaires violents et haineux, il reste que les brigades de police et de gendarmerie sont très actives quant à la recherche des identités de ces personnes, elles sont spécialisées en cybercriminalité ; à titre d'exemple, la brigade de gendarmerie de Bir Mourad Raïs est arrivée à démasquer, en 2017, un jeune homme de 27 ans qui se faisait passer pour une mineure pour participer à un tchat entre mineures. Et bien d'autres affaires ont été résolues grâce à ces brigades (police, gendarmerie).

- Quelles sont les plaintes les plus récurrentes en matière de cybercriminalité ?

Les plaintes que l'on rencontre souvent concernent les atteintes à la réputation par un ex-fiancé ou un ex-petit copain qui se venge en diffusant des photos privées et intimes pour ternir la réputation de son ex-fiancée ou ex-petite amie ; un ex-employé qui se venge de son employeur ; des plaintes de plus en plus contre des cyberpédopornographes ainsi que des plaintes en diffamation contre des journalistes qui publient des propos diffamatoires contre des tiers.

AMEL BLIDI

El Watan 16 11 2020 Le phénomène avait sensiblement reculé durant le hirak : Explosion sans précédent de la hargha



Le flux migratoire vers l'Espagne par voies maritimes vient du Maroc, de Guinée, des pays de l'Afrique subsaharienne et principalement d'Algérie.

Un profond désespoir pousse des milliers de jeunes Algériens, mais aussi des femmes et des familles entières, à quitter clandestinement le pays. Le phénomène a littéralement explosé en 2020. Les convois de harraga en partance d'Algérie ne cessent de croître à un rythme quotidien.

Deux convois transportant 20 Algériens sont arrivés mercredi aux Îles Baléares, selon la journaliste espagnole, défenseuse des droits de l'homme, Helena Maleno Garzon. Les autorités ibériques ont recensé, la veille mardi et sur le même lieu de débarquement, 112 Algériens arrivés à bord de 12 petits bateaux, indique la même source.

Le flux migratoire vers l'Espagne par voies maritimes vient du Maroc, de Guinée, des pays de l'Afrique subsaharienne et principalement d'Algérie. Le bilan fourni par l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex, pour la période située entre janvier et septembre 2020, classe l'Algérie en première place du top 5 des pays d'origine des migrants.

Avec 7082 migrants signalés, les Algériens creusent l'écart avec les Marocains qui arrivent en deuxième position avec 2120 migrants. Et ce chiffre ne concerne que les Algériens ayant emprunté les routes maritimes de la Méditerranée occidentale.

En raison de la pandémie de Covid-19, l'Espagne connaît cette année un recul de plus de 30% des entrées clandestines. En revanche, le nombre des Algériens a fortement augmenté, avec des pics signalés de temps à autre. Fin juillet dernier, 418 personnes à bord de 31 embarcations avaient atteint ce pays en l'espace de 48 heures.

Plus de 800, selon la presse espagnole. Certains, comme l'avocat KouceilaZerguine, pensent que le nombre réel des Algériens ayant réussi la

traversée dépasse largement ces chiffres. Jusqu'à 20 fois plus, avait-il déclaré à l'AFP.

Advertisements

Durant «la haute saison» des traversées migratoires, située entre mai et octobre, l'Espagne a subi une déferlante qui d'ailleurs a poussé les autorités espagnoles à dépêcher, à Alger, d'abord son ministre de l'Intérieur, Fernando Grande-Marlaska Gomez, en août dernier, suivi, début octobre, par la directrice de la Garde civile espagnole, Maria GamezGamez. Les deux hauts responsables étaient venus exprimer l'inquiétude de leur pays face au flux des harraga algériens et discuter la stratégie de lutte contre le phénomène.

Endiguer le phénomène

Côté algérien, les autorités affirment déployer des efforts pour endiguer le phénomène, sachant que la harraga est punie par la loi. Des statistiques livrées par le MDN, indiquaient que 1433 personnes avaient été interceptées durant les cinq premiers mois de 2020, alors qu'elles tentaient de quitter clandestinement le littoral.

C'est trois fois plus que durant la même période en 2019. La traversée est très dangereuse, mortelle pour beaucoup, mais les harraga sont poussés par des pulsions très fortes à quitter leur pays et rejoindre l'Europe. La pandémie de coronavirus ne les empêche pas non plus à prendre le large.

Ces harraga, majoritairement jeunes, invoquent le chômage et des conditions sociales extrêmes, mais aussi un profond désespoir quant à un changement politique en Algérie. Pour M^e KouceilaZerguine, «le niveau de désespoir est tel, que les candidats à l'exil sont prêts à risquer leur liberté et leur vie plusieurs fois».

Ceux qui décident de partir, expliquait-il en juin dernier au site spécialisé InfoMigrants, «veulent vivre avec leur temps, ils veulent plus de liberté et de dignité».

Des témoignages recueillis auprès de jeunes Algériens arrivés en Espagne et publiés récemment par le journal français Le Monde rejoignent ce point de vue. «Là-bas, il n'y a pas de boulot, pas de vie. L'Etat contrôle tout. Il faut être pistonné, faire partie d'une famille qui a ses entrées. Si tu es pauvre, tu es condamné à attendre la mort.

Et pourtant, notre pays est riche en pétrole, en gaz, en diamant, mais l'Etat et ses généraux accaparent tout», explique Nabil Damane, un Algérois de 37 ans interrogé par Le Monde. Et l'actualité de l'Algérie, faite d'aggravation de

l'épidémie, de prolongation de la fermeture des frontières et d'une situation politique et économique explosive, ne peut démentir ce constat.

NOURI NESROUCHE

Liberté 17 11 2020 NACER DJABI, SOCIOLOGUE

“Le peuple a rompu avec le système”



Dans cet entretien, le sociologue Nacer Djabi, analyse les résultats du dernier référendum pour la Constitution. S'il est admis que les grandes villes, la Kabylie et la diaspora sont traditionnellement réfractaires aux différentes élections, il retient, comme nouveauté, le rejet massif du scrutin dans des régions, comme les Hauts-Plateaux et le sud du pays, qui ont pourtant constitué jusque-là le réservoir électoral traditionnel du régime.

Liberté : Le référendum pour la révision de la Constitution a été marqué par un taux d'abstention historique. Comment analysez-vous les résultats de ce scrutin ?

Nacer Djabi : J'ai toujours défendu l'idée selon laquelle le mouvement de contestation citoyenne, le Hirak en l'occurrence, a réussi à changer profondément les Algériens, et de manière positive. Il n'a pas, en revanche, réussi à transformer le système politique en place qui, en dehors de quelques retouches formelles ici et là, continue de camper sur sa logique à lui, réfractaire à tout changement.

Le régime en place a tenté de présenter l'annonce des résultats "réels" du référendum comme un gage de sa bonne volonté, en affirmant la vérité aux Algériens, comme l'a fait l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie). On essaie de nous convaincre que le système, en acceptant le taux historique d'abstention, que le système a rompu avec les anciennes pratiques frauduleuses lorsqu'il s'agit des urnes. Pis encore, le discours officiel a présenté

ces résultats, malgré le taux d'abstention, comme étant "halal" pour paraphraser Mohamed Charfi, président de l'Anie.

Ce que le régime refuse de reconnaître, c'est que les Algériens, dans leur majorité, comme le démontre encore une fois la dernière échéance, sont convaincus que les élections, dans le cadre du système en place, ne peuvent pas être la solution, encore moins un instrument de changement. Ce n'est pas une nouveauté. Le peuple a rompu avec le système depuis plusieurs années, certes à des degrés différents, et selon les conjonctures et les générations, mais la rupture est là, devant nous.

À la lumière de ces résultats, on peut conclure que le taux d'abstention est pratiquement le même, dans les grandes villes, en Kabylie ou encore dans la diaspora algérienne à l'étranger qui a connu de profondes transformations ces dernières années. Le réservoir électoral s'aligne de manière éclatante sur la logique de l'opposition. Même dans les Hauts-Plateaux et le sud du pays, où les populations participent traditionnellement aux échéances électorales, l'abstention prédomine. La majorité des populations de ces régions a boudé l'urne.

C'est une nouveauté qui ne manque pas, de ce point de vue, de nous renseigner sur l'étendue de la profondeur de la rupture entre gouvernants et gouvernés. Pas moins de six wilayas, Ghardaïa, Ouargla, Ilizi, Djelfa, Laghouat et Tindouf ont enregistré des taux d'abstention historiques. Si cette tendance se vérifie lors des prochains scrutins, cela voudra dire que le régime aura perdu sa base sociale (Hauts-Plateaux et le Sud), en plus de la Kabylie et de la diaspora traditionnellement acquises à l'abstention.

Le président Tebboune a obtenu plus de 4 millions de voix lors de l'élection présidentielle du 12 décembre 2019, alors que 3 millions d'Algériens ont voté lors du référendum. Cela constitue-t-il, selon vous, un recul dans le réservoir électoral du Président ?

Je ne pense pas que la question est liée ici à la personne de Tebboune en tant que président. Il s'agit d'une tendance de rejet liée au système politique en place qui, soit dit en passant, a perdu ses capacités à mobiliser les électeurs à travers ses instruments traditionnels comme les partis acquis à sa cause ou encore à travers ce qu'il appelle la société civile par laquelle il tente d'étouffer la vie partisane dans le pays.

Certes, il faut attendre que les prochains scrutins confirment cette tendance mais on peut d'ores et déjà, à la lumière des données publiées par l'Anie, concernant notamment les six wilayas sus-citées, que le régime a perdu des régions jusque-là stratégiques pour lui. À cela s'ajoutent 12 wilayas, dont Biskra, M'sila, El-Oued, Jijel ou encore Béchar où le "non" l'a emporté avec un taux dépassant le taux national en termes de refus.

Les islamistes sont divisés entre ceux qui ont voté pour la Constitution, ceux qui ont opté pour le "non" et ceux qui ont boycotté le scrutin. Comment interprétez-vous l'attitude électorale des islamistes ?

La carte politique en Algérie est diversifiée comme c'est le cas dans d'autres pays. C'est dans cette diversité qu'on trouve les islamistes et d'autres forces conservatrices. Un courant d'extrême droite commence à apparaître avec force ces dernières années. Ses propositions ressemblent à celles de l'extrême droite qui existe en Europe ou en Amérique.

Ce courant se concentre sur les volets racial et culturel à travers la recherche de la pureté raciale qu'il tente de trouver dans l'Histoire, parce qu'il ne croit pas à la diversité et à la pluralité que vivent le monde et l'Algérie. La crise du nationalisme et la faiblesse de la gauche peut expliquer l'émergence de ce courant d'extrême droite qui s'est développé dans les réseaux sociaux à travers lesquels il s'exprime par le biais de batailles qui peuvent parfois aller jusqu'à la menace du tissu social et culturel du pays.

Je pense que ce que nous vivons est une période de crise politique de l'État-nation dans le domaine intellectuel et pas uniquement politique. Cette crise s'exprime par la montée de ces courants exclusivistes et par la disparition du consensus politique et intellectuel entre les Algériens. Cela est le résultat de contraintes qu'on ne peut pas évoquer longuement comme la crise du nationalisme algérien, qui ne mobilise plus comme avant. Pour revenir aux détails du référendum, il ne faut pas oublier que les données ne laissent pas apparaître la sélection sur la base d'orientation politique ou partisane.

L'Algérie ne dispose pas d'instituts de sondage capables de nous éclairer sur le comportement électoral sur la base de l'appartenance partisane comme c'est le cas dans d'autres sociétés. Cela n'aide pas à créer un débat politique et intellectuel rationnel susceptible de nous aider à dépasser nos nombreux écueils. On ne peut pas non plus faire une lecture rationnelle des élections.

La mouvance islamiste a été un des perdants de ce scrutin. Cette échéance a-t-elle signé la fin de l'influence de ce courant ?

Si vous désignez la période des années 1990, dominées par un courant islamiste radical, représenté par le Front islamique du salut (FIS), je crois que cette période est révolue et il est difficile d'imaginer un retour, du moins dans la configuration qu'on a connue. Il ne faut pas oublier que la société a beaucoup changé. Même ce qui reste des représentants de ce courant ont changé.

Ils ne représentent plus des organisations, mais plutôt des groupuscules, voire des individualités, dont certaines sont infiltrées, isolées ou en conflit. Ces personnes n'ont pas encore fait de lecture sérieuse de leur expérience politique de sorte à tirer les leçons. Il faut aussi savoir que le fait de rester longtemps à l'étranger et la difficulté de travailler en liberté pour certains de ses éléments a compliqué la situation de ce courant qui connaît des fractures plus profondes, ce qui a conduit à son affaiblissement.

Il ne faut pas oublier que l'islam politique que représente l'école des Frères musulmans est faible et vit des crises multiples après les multiples fractures qu'il a connues et son incapacité à produire de nouvelles figures intellectuelles et politiques. Paradoxalement, la période du multipartisme et les participations aux gouvernements ont aggravé son image après l'apparition de figures corrompues en son sein. Cela a propulsé des dirigeants du second et troisième rangs, avec des niveaux limités et leur incapacité à convaincre, à occuper le devant de la scène politique.

La crise que connaît l'école des Frères musulmans qui connaît des défis importants dans son pays de naissance, l'Égypte, et dans l'Orient, en général, et les conflits que vivent les courants religieux dans le monde aggravent la faiblesse du courant islamiste, ici en Algérie, comme cela se passe également après les transformations opérées en Arabie saoudite. Cette faiblesse va aggraver la situation du courant salafiste qui dépendait de ce pays après le revirement opéré par Mohamed Ben Salmane.

Qu'en est-il du réservoir électoral du pouvoir ?

Tous les indicateurs fournis par la vie politique depuis le début du Hirak et les résultats du référendum démontrent que le régime politique est perdu, sans base. Cette situation peut avoir de graves conséquences politiques sur les

institutions de l'État et non seulement sur le système. Cela plonge le pouvoir dans une crise, puisque les élections constituent pour lui un risque.

Comment analysez-vous le rejet massif du référendum constitutionnel en Kabylie qui a, faut-il le rappeler, rejeté la présidentielle du 12 décembre 2019 ?

La Kabylie a exprimé, par différentes manières, y compris par les élections, son lien avec la dimension nationale, même lorsqu'elle boycotte. La Kabylie a choisi la revendication comme moyen d'intégration nationale. L'esprit de revendication indique, au contraire, que cette région est concernée par ce qui se passe dans tout le pays.

Cela ne semble pas plaire à certaines forces politiques à l'image de celles qui sont présentes dans les institutions qui ont tenté de provoquer (la Kabylie) avec de vieux sujets comme la question de l'emblème amazigh ou l'interdiction des marches des enfants de la région de rejoindre la capitale pour participer à des marches.

De mon côté, je pense que l'Algérie a résolu la question berbère et se dirige vers l'édification d'une nation forte basée non seulement sur des aspects politiques, mais également sur des questions plus profondes comme celle de la démographie à travers les mariages et les relations tissées par l'activité économique et autres. Cela fait peur aux forces conservatrices qui ne sont pas habituées à ce niveau d'intégration nationale.

Pensez-vous qu'Abdelmadjid Tebboune peut poursuivre ses missions comme président de la République sans se sentir dans une position de faiblesse ?

Après le référendum et sa maladie, M. Tebboune n'est plus ce qu'il était. Cela va influencer négativement sur lui, d'autant plus qu'il n'est pas chanceux depuis son arrivée au pouvoir dans les conditions que l'on sait.

Réalisé par : **Mohamed IOUANOUGHÈNE ET Karim BENAMAR**

El Watan 17 11 2020 Septième report du procès de Karim Tabbou



Le juge près le tribunal de Koléa (Tipasa) a renvoyé une nouvelle fois, hier, le procès du militant politique et porte-parole de l'Union démocratique et sociale (UDS) au 30 novembre. C'est le 7^e renvoi, après ceux décidés les 6 avril, 27 avril, 1^{er} juin, 29 juin, 14 septembre et 26 octobre.

Ce procès concerne la première affaire pour laquelle il avait été arrêté le 11 septembre 2019, avant sa remise en liberté provisoire le 25 septembre de la même année. Mais le lendemain, il a été à nouveau arrêté et placé en détention par le tribunal de Sidi M'hamed d'Alger. Après plusieurs mois de détention, l'homme a été condamné à une année de prison, dont six mois avec sursis.

Mais le procureur de la République a fait appel de la décision et Karim Tabbou a été jugé, dans des conditions particulières, au niveau de la cour d'Alger. Le juge près de cette instance a décidé, le 25 mars dernier, soit à la veille de sa sortie de prison, d'alourdir sa peine en le condamnant à un an de prison ferme. Une décision contestée par les avocats de la défense qui ont aussitôt déposé un recours auprès de la Cour suprême.

Ils ont relevé, notamment, l'illégalité de la décision rendue en l'absence de Karim Tabbou, qui a été victime d'un malaise. Il n'a été remis en liberté que le 2 juillet dernier. Mais toujours avec une épée de Damoclès au-dessus de

sa tête. Sous contrôle judiciaire, Karim Tabbou devra aussi être jugé dans deux affaires différentes pour... les mêmes faits.

M. M.

Liberté 17 11 2020 IL A ENTAMÉ UNE GRÈVE DE LA FAIM POUR RÉCLAMER UN PROCÈS ÉQUITABLE

Mohamed Baba-Nedjar, le détenu oublié Liberté



Le père du détenu est favorable “à la réouverture du dossier” afin de permettre à son fils “de prouver son innocence” dans un crime qu’il “n’a jamais commis”.

Le jeune Mozabite Mohamed Baba-Nedjar en détention depuis 15 ans est en grève de la faim depuis avant-hier. C’est la énième action qu’il entame depuis sa cellule dans l’espoir de convaincre les autorités judiciaires de rouvrir son dossier.

Condamné, en appel, à perpétuité par la cour criminelle de Médéa en 2009 pour meurtre avec préméditation sur la personne de Bazine Brahim, bénévole à la section locale du Croissant-Rouge algérien, Mohamed Baba-Nedjar ne cesse depuis, de réclamer un procès équitable et de rejeter l’accusation portée contre lui.

“C’est la 5e ou 6e grève de la faim qu’il entame dans l’espoir de voir son dossier réexaminé”, affirme Bachir Baba-Nedjar, père de Mohamed. “On a épuisé tous les recours, interpellé toutes les autorités et nous nous sommes mobilisés depuis, mais rien n’est fait pour rejurer notre fils”, regrette le père qui appelle de tous ses vœux “à la réouverture du dossier”, afin de permettre à son fils “de prouver son innocence” dans un crime qu’il “n’a jamais commis”.

Bachir Baba-Nedjar regrette également que son fils “soit oublié”. “Rares sont ceux qui se mobilisent encore pour Mohamed”, a-t-il dit. “Il est actuellement à la prison de Blida et cela nous fait 1 200 km en aller-retour pour lui rendre visite”, a-t-il déploré, dénonçant une situation qui dure depuis 15 longues années.

“Il a été incarcéré à Ghardaïa, ensuite à Berrouaghia, à Babar dans la wilaya de Khenchela, avant de le transférer la prison de Saïda où il a fait une grève de 110 jours, pour se retrouver depuis 5 ans à Blida”, a retracé son père. Pour rappel, Mohamed Baba-Nedjar, né en 1984, est accusé du meurtre du défunt BazineBrahim commis dans la soirée du 20 octobre 2005, à proximité de la mosquée Tawirt de la ville de Ghardaïa.

Lors de son procès en appel à Médéa, Baba-Nedjar avait expliqué que le soir du crime, il avait été invité chez son oncle pour rompre le jeûne chez lui et qu’il s’était rendu de son propre gré à la police de Ghardaïa qui l’avait convoqué, alors qu’il se trouvait à Zelfana.

Une affirmation soutenue par son père et son oncle. Il avait affirmé également qu’il ne connaissait pas la victime et encore moins le lieu du crime. Face à la constance des propos de l’accusé, la justice le confronte à des témoignages de deux personnes qui ne cessaient de revoir leurs versions des faits, mais jamais présents au procès.

La victime qui a rendu l’âme deux jours après l’agression, avait affirmé qu’elle avait été attaquée par deux individus encagoulés et à mobylette. Lors du procès, la défense de Baba-Nedjar s’était interrogée sur l’absence d’enquête pour identifier cette seconde personne qui aurait participé au crime.

La justice s’était appuyée sur “des pièces à conviction” pour justifier la condamnation : un jerrican d’essence trouvé au domicile de l’accusé et le témoignage d’un ami du fils de la victime.

Ce “témoin” avait déclaré que Baba-Nedjar avait une mobylette. Ce même témoin n’avait jamais été confronté à l’accusé. Lors du même procès, le fils de la victime avait dit que son défunt père était en conflit avec la commission de wilaya du Croissant-Rouge.

Il avait ajouté que la voiture de son père avait été incendiée quelque temps auparavant et que l’auteur du forfait avait menacé le père de lui faire subir le même sort que sa voiture.

Pour les avocats qui ont défendu l'accusé, le procès n'avait pas répondu à une question essentielle dans tout jugement. "Quel est le mobile du crime ?". Pour eux, cette question n'a toujours pas eu de réponse. Contactés par téléphone, plusieurs proches du détenu ont affirmé que Baba-Nedjar "a refusé de participer à une machination qui visait le défunt Dr KamaleddineFekhar".

Mohamed MOULOUDJ

El Watan 18 11 2020 Vote du projet de loi relatif à la lutte contre les crimes d'enlèvement

La perpétuité et la peine capitale contre les auteurs de kidnapping

Le texte de loi, fort de ses 54 articles répartis en sept axes, prévoit le durcissement des peines contre toute personne impliquée dans les crimes d'enlèvement, notamment si la victime est mineure.

Après plusieurs reports, en raison de l'absence du quorum, le projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les crimes d'enlèvement a été, finalement, approuvé, hier en début d'après-midi, par la quasi-majorité des parlementaires.

Ce texte de loi, fort de ses 54 articles répartis en sept axes, prévoit le durcissement des peines contre toute personne impliquée dans les kidnappings, notamment si la victime est mineure. Dans le cas d'enlèvement d'un enfant, deux peines sont prévues : la perpétuité ou la peine capitale.

Jeudi lors des débats autour de ce texte de loi, présenté par le garde des Sceaux BelkacemZeghmati, nombreux étaient les députés ayant exigé l'application de la peine de mort contre les auteurs des rapt, notamment ceux d'enfants. Cette proposition a été prise en compte et introduite dans le texte.

Les enlèvements, phénomènes autrefois étrangers à notre société, sont devenus aujourd'hui, «des crimes banals». «Dans les années 1970, rappelle le ministre de la Justice, on n'entendait pas parler du kidnapping, alors que de nos jours, il est devenu un crime ordinaire comme le vol et les agressions.»

Le ministre pense que le kidnapping est la «résultante de la dislocation de la cellule familiale et de l'absence de mesures coercitives sévères», récusant la cause de la pauvreté présentée comme mobile du fléau.

Dans sa plaidoirie Zeghmati a insisté sur la «prévention» qui, d'après lui, est «l'affaire de tout un chacun, à commencer par la famille et l'école qui ne jouent plus leur rôle actuellement».

Advertisements

Ce projet de loi criminalise, en effet, toute forme de kidnapping et prévoit des peines allant jusqu'à la perpétuité, voire la peine capitale, selon la gravité de l'acte commis et son incidence, outre une amende pouvant atteindre deux millions de dinars.

Le document juridique fixe également les conditions d'aggravation de la peine concernant la qualité de l'auteur ou de la victime et les circonstances atténuantes induisant un allègement de la peine, s'il est mis fin délibérément au kidnapping, ce qui est susceptible de protéger la victime et de dissuader le kidnappeur de commettre son méfait.

Le projet ne permet pas aux kidnappeurs de bénéficier, toutefois, pas des circonstances atténuantes, notamment si ces crimes sont perpétrés contre des enfants, en cas de recours à la torture, à la violence sexuelle ou à la demande de rançon.

La lutte contre les crimes d'enlèvement, dont les auteurs font usage de tous les moyens technologiques, exige, explique le garde des Sceaux, «une adaptation constante des moyens de lutte et de prévention», relevant que l'Algérie a criminalisé ces actes dans le code pénal, depuis 1966, et a œuvré à les adapter en modifiant, à plusieurs reprises, les dispositions du code pénal y afférentes.

Dont la toute dernière modification remontant à 2014, suite à l'évolution dangereuse du crime à cette époque. Ce texte stipule, par ailleurs «la possibilité pour le Parquet général de mettre en mouvement systématiquement l'action publique, même en l'absence de plainte.

Les associations et les organismes activant dans le domaine de la protection des droits de l'homme pourront, en vertu du même texte, porter plainte devant les juridictions, se constituer partie civile et demander réparation».

En ce qui concerne l'aspect préventif, le projet stipule que l'Etat prévoit la mise en place d'une stratégie nationale de protection des victimes d'enlèvement et de stratégies locales tracées et mises en œuvre par les organismes publics avec la participation de la société civile.

La prévention passe également par l'adoption de mécanismes de veille, d'alerte et de détection précoce et la réalisation d'études sur leurs causes en vue de comprendre leurs motifs (...) avec la mise en place d'un système

national informatisé sur les enlèvements criminels afin de faciliter le travail des organes en charge de la prévention.

NABILA AMIR

Liberté 18 11 2020 PROCÈS DE SAÏD BOUDOUR ET DE NOUREDDINE TOUNSI

Le verdict reporté à la semaine prochaine



Prévu pour hier, le prononcé du verdict du procès Saïd Boudour et de Noureddine Tounsi a été ajourné d'une semaine en raison de l'absence du juge, qui n'a pas pu présider l'audience pour cause de maladie, selon le magistrat remplaçant qui a renvoyé tous les dossiers programmés.

Le cyberjournaliste et le lanceur d'alerte ont été jugés par défaut le 27 octobre dernier au tribunal Fellaoucène au cours d'une audience très particulière, marquée par l'absence des deux prévenus — Boudour ne s'est pas présenté, tandis que Tounsi, en détention depuis le 23 septembre dans le cadre d'une autre affaire, n'a pas été extrait de sa cellule par le parquet — et l'impossibilité de plaider dans laquelle la défense s'est retrouvée.

Résultat, le procureur de la République a requis deux années de prison ferme assortie d'une amende de 100 000 DA, sans que les avocats présents puissent intervenir en faveur de leurs mandants.

Rappelons que le 15 septembre le procès avait déjà été reporté en raison de l'absence de Noureddine Tounsi, que le parquet n'avait pas extrait de sa cellule en vue de l'audience. Saïd Boudour et Noureddine Tounsi sont

poursuivis pour “menaces et tentative d’extorsion de fonds” dans le cadre d’une affaire de chantage présumée contre un particulier.

Boudour doit également répondre d’“outrage aux institutions de l’État”. En outre, Sofiane Aïdouni et Ali Ameziane, deux hirakistes poursuivis d’outrage à corps constitués, ont été jugés par le même tribunal de Fellaoucène. Le procureur de la République a requis une amende de 50 000 DA, tandis que la défense a plaidé la relaxe.

S. OULD ALI

El Watan 21 11 2020 Affaire Khaled Drareni : Amnesty lance une mobilisation internationale

L’ONG Amnesty International lance une nouvelle campagne pour la libération du journaliste Khaled Drareni, condamné à deux ans de prison et incarcéré depuis le mois de mars dernier. La cause de notre confrère fait ainsi partie des 10 cas du marathon des lettres Ecrire pour les droits, lancé depuis hier et qui se poursuivra jusqu’au 31 décembre prochain.

«Des centaines de milliers de personnes dans plus 170 pays et territoires se mobiliseront pour la libération du journaliste Khaled Drareni dans le cadre du marathon des lettres Ecrire pour les droits, la plus grande campagne mondiale en faveur des droits humains organisée par Amnesty International du 20 novembre au 31 décembre», indique l’organisation dans un communiqué rendu public jeudi dernier.

A la faveur de cette mobilisation internationale, les membres et sympathisants d’Amnesty International en Algérie et dans le monde «vont signer des pétitions en faveur de Khaled Drareni et d’autres défenseurs des droits humains emprisonnés au Burundi, au Chili, en Colombie, à Malte, au Myanmar, au Pakistan, en Arabie Saoudite, en Afrique du Sud et en Turquie».

«Ils vont également leur envoyer des messages de solidarité : des lettres, des courriels, des tweets et des cartes postales...», précise l’ONG dans son communiqué.

Advertisements

Depuis 2011, les membres et sympathisants d’AI en Algérie participent activement à cette campagne de solidarité internationale. «L’année 2020, marquée par la crise sanitaire mondiale, rappelle la nécessité de se

mobiliser pour promouvoir et défendre les droits humains partout dans le monde. Le journaliste Khaled Drareni est un des 10 cas du marathon des lettres Ecrire pour les droits de 2020.

Cette action internationale permet de faire pression sur les autorités et constitue une énorme source de soutien psychologique et d'encouragement pour ces personnes et leurs familles», rappelle Hassina Oussedik, directrice d'Amnesty International Algérie, citée dans ce communiqué. Dans le cadre de ce marathon, six millions et demi d'actions ont été menées, en 2019.

Selon l'ONG, ce genre d'actions donne des résultats. «Certaines personnes pensent qu'une simple lettre ou une signature ne servent à rien mais lorsque des centaines de milliers ou des millions de personnes à travers le monde signent une pétition ou envoient des messages de solidarité à des personnes enfermées dans de petites cellules, vous ne pouvez pas imaginer l'impact considérable de votre geste.

N'hésitez pas à signer et à faire signer les pétitions, à envoyer des lettres, cartes et dessins de solidarité car grâce à ces actions simples, des personnes injustement emprisonnées ont été libérées, des détenus sont traités plus humainement», précise Amnesty International.

MADJID MAKEDHI

Algérie1.com 22 11 2020 Mort d'un jeune homme en garde à vue à Oran : le Parquet ouvre une enquête



Le parquet du tribunal d'Oran a ouvert, samedi, une enquête sur les circonstances de la mort d'un jeune homme placé en garde à vue au siège de la 15e Sûreté urbaine, rapporte, dimanche l'Aps, citant les services de la sûreté de wilaya.

La même source précise que «samedi soir, le procureur de la République territorialement compétent, accompagné du médecin légiste, s'étaient rendus sur les lieux pour constater la mort d'un jeune homme de 30 ans qui était placé en garde à vue pour une affaire d'agression».

Elle poursuit que«Plus tôt dans la journée, les services de police relevant de la 15e Sûreté urbaine avaient enregistré une affaire de coups et blessures volontaires à l'arme blanche prohibée au quartier Maraval, suite à un appel téléphonique sur le numéro vert (15 48), faisant état d'une personne allongée sur le sol. La victime, âgée de 22 ans a été évacuée à bord d'un véhicule de la protection civile aux urgences de l'EHU d'Oran pour recevoir les soins nécessaires ».

L'enquête, immédiatement ouverte, a permis d'arrêter l'individu impliqué dans cette affaire, a ajouté la même source, précisant que l'individu en question, conduit au siège de la Sûreté urbaine pour le parachèvement de l'enquête, est décédé vers 20h.

MoumèneBelakram |

Liberté 23 11 2020 DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT FRANÇAIS SUR L'ALGÉRIE

Tabbou répond à Macron dans une longue lettre



Monsieur le Président ;

Excusez-moi de rompre les usages diplomatiques en m'adressant directement à vous par le biais de cette lettre. Je le fais pour une raison simple : vos propos sur l'Algérie dans l'entretien que vous avez accordé au journal « Jeune Afrique » ne me laisse guère indifférent ; non seulement ils démontrent que la position officielle de la France à l'égard de l'Algérie est restée inchangée, mais plus encore, ils réaffirment l'attachement viscéral des autorités françaises à l'idée que le pouvoir algérien reste et demeure un allié incontournable et prétendument seul garant de la stabilité de l'Algérie.

Derrière cette position se cache de façon pernicieuse l'idée que les pays du Sud en général et l'Algérie en particulier sont à portée de main, politiquement vulnérables et inaptes à la démocratie. Pour la France, les régimes du Sud ne sont là que pour servir de postes avancés et de sous-traitants.

Justement c'est pour ces raisons liées à la défense des intérêts stratégiques de la France, que vous continuez, Monsieur le Président, au mépris de toutes les valeurs de justice, de liberté et de démocratie que vous proclamez, d'apporter votre inconditionnel soutien aux régimes dont les caractéristiques sont la

manipulation du suffrage universel, la répression comme système de gouvernance et la corruption comme moyen de légitimation politique.

Monsieur le Président ;

Vous ne devez pas ignorer que l'opinion publique algérienne a bien conscience que tant que les relations algéro-françaises n'arriveront pas à se soustraire de cette implacable logique de réseaux d'intérêt et d'influence, les espoirs d'un apaisement et d'une confiance mutuels resteront de simples vœux.

Dans la mesure où nous n'attendons aucun soutien de votre part, votre abstention aurait été moralement compréhensible pour le peuple algérien. Par contre votre appui affiché pour le régime algérien, un des plus liberticides de la Méditerranée, dévoile votre mauvaise foi et votre hypocrisie politique. Votre soutien assumé au processus actuel dit de « transition » est une insupportable moquerie envers tous ces citoyens qui ont subi dans leur chair les plus graves injustices et l'arbitraire le plus abject. Pour avoir exprimé des opinions, de jeunes étudiants, des enseignants, des médecins et de simples citoyens se sont retrouvés abusivement poursuivis en justice, voir même emprisonnés. Ce que vous qualifiez de processus de transition n'est en réalité qu'une contre révolution inspirée et menée afin d'empêcher les Algériennes et les Algériens d'accéder à leur droit à l'autodétermination. Vous ne pouvez ignorer ces rassemblements au cours desquels des millions d'Algériens ont scandé « le peuple veut l'indépendance », dans toutes les villes algériennes, les capitales occidentales et notamment place de la République à Paris. Ce soutien à un régime rejeté par les Algériennes et Algériens, est non seulement une offense à la volonté du peuple, mais plus encore, une opposition affirmée à cette « Algérie en marche » portée par un Hirak pacifique, rassembleur et historique.

Un Hirak dans lequel le peuple algérien a prouvé son attachement indéfectible au combat pacifique et son enracinement insoupçonnable dans les valeurs démocratiques, malgré les traumatismes profonds et les graves meurtrissures engendrés par des décennies de violence. L'essence même de la démocratie se trouve dans les libertés individuelles et collectives des citoyens. C'est cette liberté qui suscite des dynamiques génératrices d'espoir et de changement.

Monsieur le Président ;

L'histoire retiendra qu'à un moment précieux de la vie de notre nation meurtrie, un moment crucial où l'espoir a émergé et les horizons ont commencé à se dégager pour une jeunesse algérienne avide de vie et de

bonheur, vous avez choisi le monde des affaires en vous acoquinant honteusement avec un régime pourvoyeur de violence, d'exclusion et de tristesse.

Finalement, votre position n'est pas loin de celles de vos prédécesseurs. Nous gardons en mémoire, avec amertume et révolte, les propos insultants tenus par François Hollande lors de l'une de ses visites à Alger et devant un Bouteflika inerte et inaudible, surprenant même le peuple Algérien, qui asséna sans vergogne « qu'il n'avait jamais rencontré un président d'une telle alacrité intellectuelle ».

Nous ne nous faisons plus aucune illusion sur la nature et la puissance des liens qu'entretiennent certains hauts responsables français avec le régime algérien. Toutefois, nous prenons acte de votre décision de renoncer aux engagements que vous aviez vous-même pris lors de votre campagne électorale.

Avant votre investiture, vous avez annoncé au journal « Jeune Afrique » du 14 avril 2017 que vous alliez œuvrer à la mise en place d'un partenariat stratégique basé sur la liberté et la responsabilité. Restituant intégralement vos propos, vous avez déclaré : « Nous devons mettre en place un partenariat stratégique entre les unions (africaine et européenne) qui renouvelle complètement les politiques existantes, pour sortir des logiques de charité ou de clientélisme ... ; dès les premières semaines de mon mandat, j'engagerai une nouvelle politique fondée sur la liberté et la responsabilité ; tout d'abord je tiens à agir dans la transparence, loin des réseaux de connivence franco-africains et des influences affairistes ... dans cet esprit je veux m'appuyer sur les forces vives africaines, les intellectuels, les ONG, les entreprises, la diaspora... ».

Aujourd'hui les masques sont bien tombés ! S'obstiner à vous approcher de l'absurde en croyant pouvoir trouver du sens devient un non-sens. Au nom de quelle valeur, quelle morale et quel principe démocratique, pouvez-vous justifier votre caution à un pouvoir arrogant qui emprisonne des journalistes, bafoue les libertés publiques et soumet la justice à son diktat. Il n'est pas inutile de vous rappeler que le courage selon Jean Jaurès : « c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques. ». Par contre, il est plus qu'utile de vous rappeler que cette belle sentence fut prononcée à l'occasion d'un discours à la jeunesse en 1903.

Monsieur le Président ;

Votre soutien au chef de l'État Abdelmadjid TEBBOUNE n'est en réalité qu'une intrusion dans le débat interne à l'Algérie. C'est une implication directe dans les luttes souterraines qui opposent les différents clans du pouvoir. Des batailles qui ont, non seulement bloqué les processus de transition démocratique tels que revendiqués par le peuple, mais qui risquent aussi d'hypothéquer l'avenir de générations entières. Vous devez bien savoir que ni les uns et ni les autres ne pourront entraver ou différer indéfiniment la reconquête de la souveraineté par le peuple algérien. Nous vous rappelons que l'une des revendications majeures du Hirak est de soustraire notre pays à la lutte des clans et de l'engager sur des perspectives démocratiques.

Les Algériens ne veulent plus d'aucun arrimage ni à l'Orient ni à l'Occident et ni à tout autre lieu où se côtoient les réseaux de tout genre. Ils veulent bâtir une Algérie algérienne ouverte, tournée vers la modernité et intégrée dans un ensemble maghrébin démocratique et solidaire.

De grâce et par respect à la mémoire d'un million et demi de CHOUHADAS qui ont sacrifié leurs vies pour que vive l'Algérie indépendante et par respect également à toutes celles et tous ceux qui ont dédié des vies pour que l'algérien puisse jouir de la plénitude de sa citoyenneté, gardez-vous de toute interférence et immiscions dans nos affaires.

Le respect de la démocratie c'est aussi et surtout de laisser les volontés et les destins des peuples se forger par leurs propres dynamiques.

Toutes mes salutations

Karim TABBOU

Le 23 novembre 2020

El Watan 23 11 2020 Béjaïa : La cour d'appel innocente Khaled Tazaghart

La cour d'appel de Béjaïa a prononcé hier la relaxe du député démissionnaire Khaled Tazaghart et non moins militant, foncièrement engagé dans le mouvement populaire, qui a été condamné en première instance, il y a deux mois, par le tribunal d'Akbou, à une année de prison ferme et 100 000 DA d'amende.

Au grand soulagement de sa famille, de ses amis et des militants des droits de l'homme, la cour d'appel l'a innocenté de tous les chefs d'inculpation dont on l'avait lourdement chargé, à savoir «incitation à attroupement», «publications pouvant troubler l'ordre public» et «mise en danger de la vie d'autrui» (du fait de la crise sanitaire).

Le détenu d'opinion a quitté la prison d'Akbou au milieu de l'après-midi d'hier sous les acclamations et les slogans d'une immense foule de militants et après 57 jours de détention et de mise en isolement.

Cette relaxe est prononcée alors que le représentant du ministère public avait requis, lors du procès en appel, l'aggravation de la peine et tandis que le parquet avait fait cassation du premier verdict, de deux ans de prison ferme, qu'il avait lui-même requis.

Khaled Tazaghart avait été arrêté, pour rappel, le samedi 26 septembre dernier dans la ville de Tichy, à l'est de la wilaya, alors qu'il revenait d'une marche à Kherrata et a été jugé le lendemain en comparution immédiate, à Akbou, au sud-ouest de la wilaya.

La demande de sa libération provisoire avait été rejetée ainsi que celle de comparaître en présentiel.

Advertisements

Son procès en appel a été programmé pour le 8 novembre dernier avant de se tenir en visioconférence une semaine plus tard dans une audience exclusive le 15 novembre dernier, tant le collectif de défense qui s'est constitué était important avec plus de cinquante avocats.

La mobilisation du bâtonnat de Béjaïa a été accompagnée par l'engagement de robes noires venues de l'extérieur de la wilaya. «Celui qui milite pour ses idées, sa place n'est pas dans une prison», nous dit le bâtonnier M^e Salem Khatri.

«Khaled a été arrêté pour des raisons politiques à la veille du référendum, parce qu'on a peur que ses idées fassent tache d'huile. Il est un militant politique et c'est un droit garanti par la Constitution», commente M^e Ouali Sofiane, l'un des huit avocats qui se sont constitués depuis l'arrestation de l'ex-député.

L'avocat, néanmoins ex-élève de son mandant, qui a relevé de «grands dépassements dans le dossier d'accusation», «salue le courage du magistrat». «Il y a eu des signes qui nous redonnent espoir.

Le magistrat a empêché qu'on fasse sortir des gens de la salle d'audience du fait que le procès est public. Il a aussi demandé qu'on lui présente les cas d'affaires similaires qui ont fini par des jugements de relaxe», nous dit M^e Ouali.

Faut-il rappeler qu'au premier procès, les avocats avaient dénoncé l'absence de conditions d'un procès équitable, relevant le «refus» de constitution de deux avocats de défense et de l'accès du public, dont même la famille du détenu, à la salle d'audience pour assister au procès.

K. MEDJDOUB

El Watan 23 11 2020 Une enquête est en cours

Un homme décède dans un commissariat à Oran

Une enquête judiciaire est en cours pour déterminer les circonstances du décès d'un homme d'une trentaine d'années dans les locaux de police de la quinzième sûreté urbaine d'Oran (quartier Maraval).

Samedi, en milieu de journée, l'homme a eu une altercation avec une de ses connaissances – un voisin, dit-on, résidant dans la même cité de ce vaste quartier – à qui il a assénée un coup de couteau, une arme blanche prohibée.

Transporté à l'hôpital, le blessé s'en serait finalement sorti avec des points de suture. Entre-temps, l'auteur de cette agression, selon les témoignages de sa famille, s'est de lui-même présenté à la police pour reconnaître les faits.

Il a donc été retenu pour les besoins de l'enquête avant l'annonce de son décès survenu plus tard dans la même journée de samedi.

Dans le communiqué rendu public par la police, revenant sur les faits de la journée, il est précisé que, vers midi, un appel téléphonique sur le numéro vert (1548) a fait état de la présence d'un jeune de 22 ans blessé, étalé sur le sol.

Advertisements

Les services de police territorialement compétents se sont rendus sur place et le blessé, poursuit le communiqué, a été transporté au service des urgences dans une ambulance de la Protection civile pour lui prodiguer les premiers soins.

S'en est suivie, toujours selon le communiqué, une investigation qui a abouti à l'arrestation de l'agresseur pour la poursuite de l'enquête sur cette affaire de «coups et blessures volontaires».

Pour des raisons qu'on ignore pour l'instant, celui-ci décède et le communiqué situe la mort à 19h45 et fait état du déplacement sur les lieux – c'est-à-dire le commissariat de police en question – du procureur de la République accompagné du médecin légiste. Une enquête judiciaire est donc ouverte par le parquet pour déterminer les circonstances exactes du décès.

A noter, selon certaines sources, que les proches de la victime se sont une première fois déplacés au commissariat pour s'enquérir de la situation.

Ils sont, dit-on, retournés une deuxième fois pour apporter un sandwich au prévenu, mais n'ont pas pu entrer, le concerné étant maintenu en garde à vue.

Ils auraient attendu dehors jusqu'au moment où une ambulance est arrivée, et c'est à partir de là que l'événement a été relayé sur les réseaux sociaux le soir-même.

DJAMEL BENACHOUR

Liberté 24 11 2020 DES ASSOCIATIONS SE MOBILISENT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'urgence d'agir



Abrogation du code pénal, création de centres pour l'accueil des femmes violentées et leurs enfants ou encore la révision de la législation en vigueur sont, entre autres, les actions préconisées par une dizaine d'associations de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les violences faites aux femmes interpellent de plus en plus dans notre société. Le meurtre récent, dans des conditions abominables, de la jeune Chaïma, 19 ans, retrouvée morte le 3 octobre dernier, a soulevé une vague d'indignation sans précédent à travers le pays. Beaucoup découvraient alors l'ampleur des féminicides et des violences multiformes subies par des femmes souvent réduites au silence.

Au moins 45 femmes et filles ont été victimes de féminicides depuis le 1er janvier 2020 au 14 novembre de la même année, selon Féminicides-dz.com, un site qui recense les meurtres et les assassinats de femmes et de filles. Devant cette situation inquiétante, l'indignation ne suffit plus. Un travail de sensibilisation de fond impliquant les acteurs de la société civile et les autorités est plus que jamais nécessaire à entreprendre. C'est ce à quoi appelle un texte collectif, parvenu hier à notre rédaction, et signé par une dizaine d'associations et de collectifs de femmes implantés à travers tout le pays.

Profitant de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, demain 25 novembre, l'appel signé par le Face Femmes algériennes pour un changement pour l'égalité, l'AEF, Agir pour l'émancipation des femmes, le Réseau Wassila, SawtNssa de Constantine, la Fondation pour l'égalité/Ciddef, Femmes en Communication (FEC) ou encore les collectifs de femmes d'Alger, d'Oran et de Béjaïa invite à se "méfier de l'indignation sans lendemain" et à agir pour stopper le cycle infernal des violences faites aux femmes, en proposant des actions concrètes et réalisables.

"La vague d'émotion qui a submergé notre pays, la tempête médiatique provoquée par le martyr de Chaïma, l'ampleur du mouvement d'effroi, répercuté par les réseaux sociaux, nous ont rappelé chacun de ces assassinats rivalisant de brutalité et d'horreur, qui sont commis, en Algérie comme dans le reste du monde (...). Mais allons-nous continuer à inscrire chacune des victimes dans un décompte macabre ? Allons-nous nous contenter d'inscrire leurs prénoms pour leur redonner leur humanité et leur rendre un nécessaire hommage ?" s'interrogent les rédacteurs du document qui ne manquent pas, par ailleurs, de s'offusquer du fait que ces drames soient relégués à la rubrique des "faits divers" et trop souvent traités sur "le mode sensationnel".

Les signataires du texte rappellent, à ce propos, que cette violence barbare est le résultat de "la banalisation de la violence subie par les femmes, quelle qu'en soit la nature ou la gravité, mais ils sont surtout le fruit de la culture de la domination". Ils appellent, en outre, à se méfier de la surenchère quant aux sanctions à infliger aux criminels, estimant qu'aucune violence n'est acceptable.

Non à la loi du Talion !

"Quand les proches réclament vengeance par le Kissas, nous comprenons leur cri de douleur et de révolte, car rien n'est plus terrible que de se voir enlever la vie d'un enfant par la folle volonté d'un semblable", mais, poursuit le texte, "relayer ce cri déchirant en proposant la peine de mort comme si elle avait un effet dissuasif : non", tranchent les associations et collectifs de femmes, en indiquant que les lois pénales ont été inventées pour punir ceux qui se donnent le droit de vie et de mort sur autrui et que l'exécution capitale "ne pourrait dédouaner les sociétés de leur responsabilité collective".

Le texte collectif soutient, pour prévenir contre la violence extrême qu'est le féminicide, qu'"il nous faut surtout lutter contre les mécanismes qui la rendent possible : la culture de la violence au sein de la famille, à l'école, dans la rue, au travail. Il nous faut également combattre l'ordre mondial basé sur les

inégalités, l'injustice et travailler à transformer les réalités qui infériorisent les femmes”.

Pour mener cette lutte contre la violence faite aux femmes, le document collectif appelle les pouvoirs publics, les décideurs, à mettre en œuvre, en urgence, “des centres d'appels téléphoniques accessibles gratuitement 24 heures sur 24, à partir de fixes et de portables pour appeler au secours, et des protocoles d'intervention rapide des services de sécurité sensibilisés et formés à cette mission”. Par ailleurs, et pour protéger les femmes avant qu'elles ne meurent, le texte estime que les agresseurs doivent être immédiatement interpellés et les victimes mises sous protection “avec ou sans certificat de médecine légale”.

Il s’agit, ajoute le texte, de “réquisition d'hôtels pour abriter les femmes et leurs enfants en danger”. Pour venir en aide aux femmes et aux enfants victimes de violences, les associations signataires appellent, en outre, les autorités à la “construction de centres d'hébergement, partout dans le pays, avec un accès aux femmes victimes de violences, quel que soit leur statut matrimonial, avec ou sans enfants”.

Pour ce faire, le document propose la création d’un “budget alloué à l'aide aux victimes de violences et à leurs enfants”. Les signataires font également état de la nécessité de développer des programmes de formation des professionnels de la police, de la justice, des services sociaux pour protéger les victimes, éloigner l'agresseur, enregistrer la plainte, orienter les victimes vers des structures dédiées.

Ils préconisent aussi de prévoir des “dotations financières aux associations d'aide aux femmes victimes de violences et le droit de se porter partie civile auprès des tribunaux dans les affaires judiciaires liées aux violences faites aux femmes”. Lutter efficacement contre la violence faites aux femmes implique également un arsenal juridique adapté et performant.

C’est pour cela que le document préconise de mettre en place un dispositif de lois efficace contre les violences faites aux femmes, comme l'éloignement immédiat de l'agresseur en attendant l'enquête et la mise en place de modalités de jugement rapide et exemplaire, l’inscription de dispositions qui protègent les témoins contre le risque de représailles au niveau professionnel, l’abrogation de l'article 326 du code pénal qui permet à l'auteur d'un viol d'échapper aux poursuites s'il épouse sa victime, laquelle est, alors, exposée à un mariage forcé, l’introduction du crime de “féminicide”, dans le code pénal

ou encore l'abrogation du code de la famille et la promulgation de la loi-cadre contre les violences faites aux femmes.

À cela doit s'ajouter, insistent les rédacteurs du document, un travail de sensibilisation qui doit être mené en profondeur avec, notamment, des campagnes massives d'éducation à l'égalité, que ce soit dans les programmes et établissements scolaires, dans les affichages de rue et ou dans les médias et les télévisions, en particulier.

K. Benamar

El Watan 24 11 2020 Violences à l'égard des femmes : Les associations appellent à l'application de mesures concrètes



Dans une lettre ouverte signée par une dizaine d'associations féministes (dont le Face, Réseau Wassila, Fard, Aef, Rachida, Sos femmes en détresse), ces dernières rappellent l'ampleur des drames survenus cette année.

A la veille de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre), les associations féministes s'élèvent, dans un nouveau cri de détresse, contre le cycle infernal de la violence à l'égard des femmes, rejetant «l'indignation sans lendemain» et appelant à l'application de mesures concrètes pour mettre fin aux drames.

Ce sera aussi l'occasion de rendre hommage à toutes les femmes victimes de violences et de s'incliner à la mémoire de celles qui ont été sauvagement assassinées. Depuis le début de l'année, 45 féminicides ont été enregistrés. Un chiffre bien en deçà de la réalité, selon les mêmes associations.

Dans une lettre ouverte signée par une dizaine d'associations féministes (dont le Face, Réseau Wassila, Fard, Aef, Rachida, Sos femmes en détresse), ces dernières rappellent l'ampleur des drames survenus cette année.

«La vague d'émotion qui a submergé notre pays, écrivent-elles, la tempête médiatique provoquée par le martyre de Chaima, l'ampleur du mouvement d'effroi, répercuté par les réseaux sociaux, nous ont rappelé chacun de ces

assassinats rivalisant de brutalité et d'horreur, qui sont commis en Algérie comme dans le reste du monde.»

Et de poursuivre : «Le hashtag “nous avons encore perdu l'une des nôtres” n'était plus seulement scandé par une poignée de femmes solidaires des victimes de la barbarie, mais par des milliers d'anonymes. Allons-nous continuer à inscrire chacune des victimes dans un décompte macabre ? Allons-nous nous contenter d'inscrire leurs prénoms pour leur redonner leur humanité et leur rendre un nécessaire hommage ?»

Elles soulignent qu'aucune violence n'est acceptable. «Le cycle infernal de la violence peut commencer par l'insulte, le crachat, la “petite gifle”, en mode crescendo et répétitif et conduire au meurtre», disent-elles. Aussi est-il important, selon elles, de «traquer toutes les formes de violence quels qu'en soient le type et la gravité, les dénoncer et veiller à ce que leurs auteurs soient punis».

Les associations féministes se méfient toutefois des «surenchères» concernant les sanctions à infliger aux criminels, rejetant «la peine de mort», réclamée parfois par les proches des victimes. «Comme si, argumentent-elles, les lois pénales n'avaient pas été inventées pour punir ceux qui se donnent le droit de vie et de mort sur autrui, comme si l'exécution capitale pouvait dédouaner les sociétés de leur responsabilité collective !

Advertisements

Comme si, enfin, un Etat de droit qui se respecte ne devait pas s'honorer, au nom de l'éthique humaniste, d'abolir la peine de mort, seule manière de refuser d'imiter le meurtrier pour lequel “une vie ne vaut rien”.»

Elles adressent ainsi une série de propositions aux autorités publiques afin de mettre fin à ces violences. Parmi elles, figurent notamment la mise en place de centres d'appel téléphonique accessibles gratuitement 24 heures sur 24, à partir de fixes et de portables, pour appeler au secours, la mise en œuvre de protocoles d'intervention rapide des services de sécurité, sensibilisés et formés à cette mission, l'interpellation des agresseurs et protection immédiate des victimes avec ou sans certificat de médecine légale ainsi que la réquisition d'hôtels pour abriter les femmes et leurs enfants en danger.

Pour venir en aide aux femmes et enfants victimes de violences, elles insistent sur la construction de centres d'hébergement partout dans le pays, où l'accès des femmes victimes de violences est garanti, quel que soit leur statut matrimonial, avec ou sans enfants ainsi que le financement pour la gestion et l'encadrement de ces centres en médecins, psychologues, aidant-e-s...

Pour assurer la qualité de l'accueil des victimes, elles proposent le développement de programmes de formation des professionnels de la police, de la justice, des services sociaux, d'éloigner l'agresseur, enregistrer la plainte, orienter ces victimes vers des structures dédiées ainsi que des dotations financières aux associations d'aide aux femmes victimes de violences et le droit de se porter partie civile auprès des tribunaux dans les affaires judiciaires liées à ces violences.

Dans le cadre du dispositif de lois efficace contre les violences faites aux femmes, elles suggèrent le transfert de la disposition pénale qui consacre l'infraction de harcèlement sexuel (article 341 bis), qui figure dans le chapitre II «crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs», dans le chapitre I «crimes et délits contre les personnes», car le harcèlement s'attaque à l'intégrité physique et psychologique des personnes et non forcément aux familles, la traduction de cette disposition de l'article 341 bis, dans la législation du travail, l'inscription de dispositions qui protègent les témoins contre le risque de représailles au niveau professionnel ainsi que l'abrogation de l'article 326 du code pénal qui permet à l'auteur d'un viol d'échapper aux poursuites s'il épouse sa victime, laquelle est, alors, exposée à un mariage forcé. Le Maroc l'a retiré en 2014 et la Tunisie en 2017.

A cela s'ajoutent les demandes d'introduction du crime de «féminicide» dans le code pénal, l'abrogation du code de la famille et la promulgation de la loi-cadre contre les violences faites aux femmes.

Elles suggèrent aussi pour prévenir cette violence extrême, qu'est le féminicide, de lutter contre les mécanismes qui rendent la violence possible : la culture de la violence au sein de la famille, à l'école, dans la rue, au travail.

«Il nous faut également combattre l'ordre mondial basé sur les inégalités, l'injustice et travailler à transformer les réalités qui infériorisent les femmes», soulignent-elles.

Parmi les signataires figurent notamment le FACE ou Femmes algériennes pour un changement pour l'égalité, L'AEF (Agir pour l'émancipation des femmes), le Réseau Wassila, la Collective féministe d'Alger, SawtNssa – Constantine –, Femmes algériennes revendiquant leurs droits (FARD) d'Oran, La Fondation pour l'Égalité/Ciddef, Femmes en communication (FEC), SOS femmes en détresse, l'Association nationale Rachida, l'Association nationale Femmes Action Développement (AFAD) ainsi que le Collectif des femmes libres de Bouira.

AMEL BLIDI

Liberté 25 11 2020 LA PROCHAINE AUDIENCE FIXÉE AU 8 DÉCEMBRE PROCHAIN

énième report du procès Boumala. R.



Le militant politique Fodil Boumala, n'est visiblement pas au bout de ses peines avec la justice. La cour d'Alger (chambre pénale) a de nouveau décidé hier de reporter son procès.

L'audience a été fixée au 8 décembre 2020. Il s'agit là d'un énième report dans une affaire qui reste pendante depuis le 19 septembre 2019 date à laquelle il a été mis sous mandat de dépôt par le juge d'instruction près le tribunal de Dar El-Beïda.

Fodil Boumala est accusé notamment d' "atteinte à l'intégrité du territoire national" (article 79 du code pénal) et d'autres faits susceptibles de porter "atteinte à l'intérêt national" (article 96 du code pénal). Ce même tribunal a ordonné, le 1er mars 2020, sa relaxe après six mois de détention préventive à la prison d'El-Harrach.

Boumala est arrêté une seconde fois, placé en garde à vue et présenté devant le procureur de la République du tribunal de Dar El-Beïda, le 17 juin dernier. Il est poursuivi pour les mêmes chefs d'inculpation que ceux évoqués dans le premier dossier. Mais le report dont il a été question hier concerne uniquement le premier dossier.

Pour Me AbdelghaniBadi, l'un des avocats du collectif de défense "ce énième report ne rime à rien même si le recours à ce type de procédé n'a rien d'illégal en soi".

Me Badi plaide pour "une approche d'équité" et soutient : "Comme les poursuites sont du ressort du parquet de la République, ce dernier est en droit de faire appel mais il faudrait que cela ne soit pas de manière systématique, notamment dans des dossiers vides comme ceux des détenus d'opinion."

Nabila SAÏDOUN

Algérie1.com 30 11 2020 Procès de Karim Tabbou : 3 ans de prison requis par le parquet de Koléa



Renvoyé à plusieurs reprises, le procès du militant Karim Tabou s'est tenu lundi au tribunal de Koléa. Le procureur du même tribunal a requis une peine de 03 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 10 000 DA, selon le comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Pour rappel, Karim Tabou a été accusé « d'atteinte au moral les troupes de l'armée » et mis sous mandat de dépôt le 11 septembre 2019, avant d'être libéré le 25 septembre de l'année en cours.

MoumèneBelakram|

Algérie1.com 30 11 2020 Des députés lancent une pétition pour réclamer un débat sur l'accord d'association avec l'UE



Les députés se réveillent brusquement et cherchent à rentabiliser le tollé soulevé par la résolution du Parlement européen sur les violations des droits de l'Homme en Algérie, pour réclamer au président de l'APN une session extraordinaire afin d'organiser un débat sur le partenariat avec l'UE.

Nasser Hamdadouche, député islamiste du MSP, un des initiateurs de la pétition, explique que "le groupe parlementaire du MSP veut une évaluation du partenariat avec l'Union européenne et veut profiter de ce débat pour poser la question des ingérences continues du parlement européen dans les affaires internes de l'Algérie"

Pour ce député, cité lundi par le journal El Bilad, "il s'agit en l'occurrence d'une "affaire d'Etat, il est aujourd'hui impératif d'unir le front intérieur, la souveraineté nationale est une ligne rouge qui est de la responsabilité de tous".

Lakhdar Benkhellaf, député islamiste du parti El Adala appuie l'initiative qu'il voit comme "une réponse à la résolution du parlement européen sur la situation des droits de l'Homme en Algérie et une occasion de procéder à une évaluation de notre partenariat avec l'Union européenne".

Benkhellaf invite le président de l'APN et les membres de son bureau "à prendre leur responsabilité en organisant cette séance", néanmoins il reste très sceptique quant à la concrétisation de l'initiative, rappelant l'échec de la tentative de criminalisation des crimes coloniaux, restée à ce jour lettre morte.

Pour sa part, Belghouthi Hadj, député du parti El Moustakbel souligne "la nécessité de revoir aujourd'hui l'accord avec l'UE qui est à notre désavantage au plan économique et politique" Et pour lui le souci du parlement européen par rapport aux libertés et à la justice en Algérie "cache mal des velléités d'ingérence et d'attente à la dignité des algériens"

A noter que les députés du LN et du RND qui ont pourtant dénoncé la résolution du Parlement européen ne sont pas partie prenante de cette initiative, de peur de se faire doubler par les députés islamistes qui cherchent visiblement à tirer des dividendes de cette affaire qui relève plus d'une position d'affichage politique que d'une réelle volonté de débattre du partenariat avec l'UE.

Il va sans dire que la pétition ne recueillera pas la majorité, le gouvernement interviendra certainement pour la torpiller, dès lors qu'elle risque de provoquer des crispations avec l'Union européenne dans un moment particulier où l'Algérie a tout intérêt à faire l'économie des querelles politiciennes qui feraient le miel des islamistes.

Pour rappel, le sénateur du FLN Abdelwahab Benzaim a appelé hier les parlementaires de tous les partis politiques à observer un sit in de protestation, mardi, devant le siège de la Délégation européenne Hydra, en signe de protestation contre la résolution du Parlement européen.

Nabil Semyane